

A child is seen from behind, holding a large, glowing paper lantern. The lantern is lit from within, casting a warm orange light. The child is wearing a dark shirt. In the background, another similar lantern is visible, also lit. The sky is a mix of blue and purple, suggesting dusk or dawn. The overall mood is peaceful and hopeful.

Procès Verbal Assemblée Générale

17 Septembre 2020



Mot d'accueil du Président

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Mesdames et Messieurs, bonsoir,

Je déclare cette AG ouverte et je remercie les personnalités qui nous font l'honneur d'y assister :

- Mme Annick BRUNEL, vice-présidente chargée de l'autonomie au Conseil Départemental
- Mme Marlène SAUNIER, conseillère municipale de MABLY, Représentante de M. le Maire
- Mme Brigitte DUMOULIN, conseillère départementale du canton de Roanne
- Mme Angèle VINDRIER, présidente d'Autisme Apprendre Autrement Loire-Forez
- Mme Anne MARCHAND, vice-présidente d'Autisme Apprendre Autrement Loire-Forez
- Mme SAVATIER IMBERT secrétaire adjointe APAJH Loire qui représente M. CHATELARD, le Président
- M. Georges CHAPET, délégué de l'UNAFAM qui représente Mme DA CUNHA, directrice de l'ESAT de Messidor

De nombreuses personnalités sont excusées, je ne vais pas toutes les citer, il y en a beaucoup, j'adresse mes excuses à ces dernières. Certaines n'ont pas pu venir au dernier moment, d'autres sont positives au COVID-19. Je salue l'arrivée de M. Marcel LEROUX, Président de l'UDAF.

Il s'agit de ma 34^{ème} Assemblée Générale à l'Adapei de la Loire, mais la première en tant que Président. J'espère que vous serez indulgent, je ne maîtrise pas encore l'animation d'une Assemblée Générale.

Je remercie mon prédécesseur, Robert Grand, pour tout le travail qu'il a accompli au cours de ces presque 2 années de présidence, dans un contexte qu'il faut reconnaître très difficile. Je salue l'arrivée, au 1^{er} juillet 2019, du Directeur Général, Olivier FABIANI. Je lui souhaite pleine réussite à l'Adapei de la Loire auprès de nos enfants et adultes extraordinaires.

C'est dans un contexte très difficile que va se dérouler cette Assemblée Générale. D'abord prévue le 18 juin 2020, nous avons dû la reporter à ce jour pour cause de COVID. Malgré cela, les conditions ne sont pas idéales. Il n'est possible de réunir que 75 personnes dans la salle. Nous avons tous nos directeurs et directeurs adjoints de pôle, mais aussi de nombreux adhérents et administrateurs, qui nous suivent en visio.

La COVID nous a beaucoup occupé depuis le mois de mars, et ne nous a pas permis de préparer cette AG dans de bonnes conditions et comme nous l'aurions souhaité. Nous souhaitons innover, nous souhaitons faire des choses nouvelles, mais le temps nous a beaucoup manqué. Ce n'est que partie remise, nous le ferons l'année prochaine.

Je ne saurais pas commencer cette Assemblée Générale sans remercier tous les professionnels de l'Adapei de la Loire, qui ont fait un travail remarquable pendant cette période de crise sanitaire. Ils ont parfaitement protégé les personnes accueillies dans nos établissements, ce qui a permis d'avoir très peu de résidents infectés par la COVID durant le confinement. Je pense que l'on peut les applaudir. Un grand merci à eux.

Je voudrais aussi remercier les bénévoles qui se sont impliqués depuis le début de la crise, notamment les animateurs du groupe loisirs de l'Ondaine, qui, tout au long du confinement, ont proposé aux jeunes de nombreuses activités à réaliser à la maison. Nous pouvons aussi les applaudir.

Mon très grand regret est que tous les professionnels n'ont pas pu bénéficier de la prime COVID, de 1 000 à 1 500 €, décidée par le Gouvernement. Le Conseil Départemental de la Loire n'a pas pu financièrement verser cette prime au personnel des établissements de sa compétence. De son côté, l'Adapei de la Loire a fait ce qu'elle a pu financièrement, en attribuant un complément à la prime PEPA, de 300 à 700 €, en

fonction du temps de présence auprès des adultes confinés dans les établissements.

D'autre part, l'année 2019 a vu se réaliser de nombreux projets. D'abord l'ouverture de l'UCPA, l'Unité Centrale de Production Alimentaire à Andrézieux-Bouthéon. Ouvrir un tel établissement n'est pas simple et nous avons dû faire face à un certain nombre de problèmes. L'engagement de nos salariés a permis de tous les résoudre et aujourd'hui se sont 2 300 repas par jour qui sont produits par 30 travailleurs d'ESAT et 18 travailleurs d'entreprise adaptée. Je remercie également Antoine ROBERT, ancien Président de l'Adapei de la Loire, qui est au départ de ce projet. Je vous rappelle que la construction de l'UCP a été entièrement financée par l'Adapei de la Loire et qu'elle est une belle vitrine de l'inclusion au sein de l'association avec l'ouverture de son restaurant, que je vous invite à découvrir, car on y mange très bien et les assiettes sont très bien présentées, et le service est très bien réalisé par les jeunes.

2019 a vu aussi l'arrivée de la bière *La Métallo*, fabriquée par les travailleurs en situation de handicap des Ateliers du Gier. Très gros succès, elle se trouve dans les bonnes brasseries ligériennes et lyonnaises, ainsi que dans plusieurs enseignes Leclerc. Vous pourrez la déguster après l'Assemblée Générale pour ceux qui ne la connaissent pas.

2019, c'est aussi l'ouverture du dispositif CAP'INSER, en plein centre de Roanne, place de l'Hôtel de Ville. Sa mission est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, de les accompagner et de soutenir les entreprises et collectivités intéressées par ce dispositif.

Courant 2019, nous avons également été préoccupés par la situation du pôle éducatif Centre-Forez (IME Campanules et IME St-Cyr-les-Vignes). L'arrivée de Philippe SURAIN en intérim à la direction a permis de clarifier la situation. Aujourd'hui Philippe SURAIN est nommé définitivement directeur du pôle éducatif Centre-Forez. Le projet de construction pour regrouper ces deux établissements est actuellement suspendu afin d'élargir notre réflexion. Suite à une réunion de travail hier après-midi cela nous a permis de dégager déjà certaines directives.

2019, c'était aussi l'Assemblée Générale et le congrès Unapei à Lyon. L'Adapei de la Loire a participé à l'organisation et a mis en place, en parallèle, deux circuits de visites d'établissements pour les congressistes. Le premier s'est déroulé aux Ateliers du Gier le matin, en présence de Sandrine CHAIX, conseillère régionale en charge du handicap, et s'est terminé l'après-midi avec la visite du stade Geoffroy Guichard.

Le second a conduit les congressistes sur le site de Saint-Paul-en-Jarez, pour la visite de nos établissements le Jarezio, la MAPHA et le foyer d'hébergement l'Orpaille. Pour ce groupe, la journée s'est terminée par la visite du site Le Corbusier à Firminy.

Je voudrais remercier sincèrement tous les salariés et tous les bénévoles de l'Adapei de la Loire d'avoir été les acteurs de la réussite de tous ces projets et aussi de beaucoup d'autres, que je ne peux pas tous citer.

Pour ce qui est des mois et années à venir, plusieurs établissements attirent mon attention, à commencer par le FAM les Iris. Cet établissement n'est plus du tout adapté à la population qu'il accueille. Il arrive à la limite de ses possibilités. Nous avons rencontré en juillet 2020, le Président et des responsables du Conseil Départemental et nous avons proposé plusieurs solutions. La situation devra évoluer rapidement avant que la vie de nos résidents ne devienne insoutenable.

Autre établissement qui nous préoccupe, la MAS les Tulipiers à Firminy. Les locaux actuels sont peu adaptés, l'accessibilité du site est difficile. Une réflexion s'impose afin de trouver une solution décente pour l'accueil des personnes handicapées. Plusieurs solutions sont à l'étude.

Autre sujet d'attention, les listes d'attente aux portes de nos établissements, qui s'accroissent de jour en jour, notamment en ce qui concerne les foyers de vie et les FAM. À ce jour, 158 personnes handicapées, dont 21 autistes, auxquels il faut ajouter les 51 Creton maintenus, dont 30 autistes, qui sont accueillis

dans nos IME. Lors de notre rencontre avec le conseil départemental, il nous a été confirmé que notre département était suffisamment doté et qu'il n'y aurait pas de création de place. Pour éviter des attentes trop longues, et aider au maximum les familles, tous nos foyers de vie et nos FAM sont aujourd'hui en sureffectifs, même les lits d'accueil d'urgence sont souvent occupés et cependant, l'attente dure, au minimum 3 à 5 ans pour l'obtention d'une place dans ces établissements.

Il nous faut aujourd'hui renforcer notre collaboration tant avec les organismes de contrôle et de tarification qu'avec les partenaires. En effet, cette situation n'est pas tenable et encore moins acceptable, dès lors que toute personne en situation de handicap mérite légitimement une place dans notre société.

Par ailleurs, d'autres travaux, et non des moindres, nous attendent pour les mois à venir :

- La mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), pour laquelle nous avons pris beaucoup de retard ;
- La réactualisation de notre projet associatif, pour laquelle un groupe de travail est en place et va démarrer à partir de la semaine prochaine ;
- La mise en conformité de nos statuts : les statuts types des associations RUP ayant évolué, nos statuts doivent évoluer et s'y conformer ;
- Mener à terme notre projet à Chalais d'Uzore ;
- Effectuer le regroupement de l'IME Campanules et St-Cyr-les-Vignes ;
- Et bien d'autres encore...

Compte tenu de tous ces enjeux, nous nous devons de redynamiser notre vie associative départementale. Pour cela, notre action prioritaire sera de mobiliser et de motiver nos familles pour les impliquer dans la vie et le développement de notre association. Notre conseil d'administration a besoin d'être étoffé. La vice-présidente chargée de l'action associative vous développera, lors du rapport d'orientation, les actions que nous allons mener.

Avec mon élection à la présidence de l'Adapei de la Loire, le 23 janvier 2020, un nouveau bureau exécutif a été élu. Je voudrais vous le présenter :

- Mme Isabelle CAUVIN - Vice-présidente chargée de la gestion,
- Mme Annabel TURNEL, la maman de Tom qui est accueilli aux Petits Princes - Vice-présidente chargée de l'action associative,
- M. Patrice JORDECZKI- Trésorier, que vous connaissez tous, il est là depuis longtemps,
- M. Noël LA VALLE (en visioconférence) en tant que secrétaire.

Je voudrais vous présenter deux personnes qui ont rejoint dernièrement notre association :

- Mme Sandrine LAPORTE, nouvelle Directrice du Territoire Sud,
- Mme Marie-Camille BONNET, Chargée de la communication.»

Madame Sandrine LAPORTE – Directrice du Territoire Sud :

« Bonjour, Sandrine LAPORTE, directrice du territoire pôle sud, territoire qui concerne le Stéphanois, l'Ondaine et la vallée du Gier. Précédemment j'ai été en activité professionnelle sur les directions d'établissements médico-sociaux.

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Je voudrais saluer l'arrivée de M. Jean-Luc CHEVRIN, Maire de Riorges. Je voulais vous présenter aussi Mme Marie-Camille BONNET, chargée de communication à l'Adapei de la Loire, arrivée tout dernièrement, puisqu'elle est là depuis lundi. Je vous laisse vous présenter. »

Madame Marie-Camille BONNET – Chargée de la Communication :

« Bonsoir, je suis arrivée lundi. J'ai un parcours de responsable communication dans le secteur associatif depuis une quinzaine d'années. Nous sommes arrivés de Valence, il y a une semaine, à Saint-Étienne. Je suis très heureuse de découvrir l'Adapei de la Loire de l'intérieur. Merci. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Beaucoup d'entre vous la connaissent, Mme Christelle SZEMENDERA qui est arrivée fin 2019 en tant qu'Assistante de direction au siège de l'Adapei de la Loire, va se présenter. »

Madame Christelle SZEMENDERA – Assistante de Direction :

« Cela va faire bientôt un an que j'ai rejoint l'Adapei de la Loire. J'ai travaillé 20 ans dans le secteur associatif à la Fédération Léo Lagrange, 6 ans en tant que cheffe du cabinet dans une mairie, et 4 ans à la clinique mutualiste de Lyon. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Je voulais demander une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés depuis un peu plus d'un an et en particulier Danielle EYCHENNE qui est décédée pendant le confinement. Elle a longtemps été responsable de la commission Parents de Jeunes Enfants et aussi secrétaire départementale de notre association. Je pense que nous pouvons faire une minute de silence pour elle et tous ceux qui nous ont quitté depuis un an. Je vous remercie.

L'Adapei de la Loire est une association de parents et d'amis de personnes porteuses de handicap : nous comptons sur vous pour nous rejoindre et nous aider à développer notre belle association. Je vous remercie. Je vais maintenant donner la parole à M. Éric PEYRON, maire de Mably, qui nous accueille. »

Monsieur Éric PEYRON – Maire de Mably :

« Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental, les membres du bureau et mesdames, messieurs, c'est avec plaisir et honneur que la mairie de Mably vous accueille pour votre Assemblée Générale et les travaux que vous allez mener. Je tenais à vous accueillir pour dans un premier temps vous rassurer qu'avec le changement de mandat, la politique sociale, associative de la ville de Mably va rester sur la même lignée et que ce partenariat fort qui existe avec ses associations, et vous en particulier, va perdurer. C'est très important pour nous ce volet social, on essaye de tisser des liens avec toutes les associations qui œuvrent comme la vôtre. Je veux féliciter les salariés, mais aussi tous les bénévoles de votre association qui œuvrent dans le champ du handicap. Je vous souhaite de très bons travaux pour cette Assemblée Générale. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Merci, monsieur le maire. Est-ce que monsieur le maire de Riorges, M. Jean-Luc CHERVIN, veut dire deux mots ? »

Monsieur Jean-Luc CHERVIN – Maire de Riorges :

« Monsieur le Président bonsoir. Bonsoir à tous. C'est compliqué de parler comme ça. C'est avec plaisir que je suis avec mon collègue de Mably pour votre Assemblée Départementale. C'est une période très compliquée, difficile pour tout le monde, encore peut-être plus pour votre association. On voit que la vie associative se ferme et les manifestations qui vous permettent d'avoir beaucoup de financements sont annulées depuis mars 2020. Dans le Roannais on a tendance à être un peu craintifs, car la pandémie a tendance à repartir. Il faut être prudent. Je renouvelle mon soutien à tout ce que vous faites. En tant que Vice-Président chargé des transports, j'ai souvent accès au monde du handicap. C'est quelque chose d'important l'accès aux espaces publics pour les handicapés. Par ailleurs nous avons l'habitude de recevoir l'Adapei de la Loire pour la fête des fleurs qui est très appréciée de la section locale. Malheureusement cette année, nous n'avons pas pu la recevoir. Je crois qu'il y a un projet d'implantation d'extension de l'ESAT à Riorges. L'ESAT de Riorges va regrouper d'ici un ou deux ans, quand le projet sera finalisé, Le Coteau, Charlieu et Riorges. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons, que nous continuerons à vous soutenir avec toutes les structures qu'on a sur la commune de Riorges. Je veux parler du Maroly, pour toutes ces personnes qui sont en difficultés, et je dirais qu'il faut davantage aider quand on est dans une crise actuelle comme celle-ci, puisque les gens les plus touchés sont les gens les

plus précaires, les plus fragiles. Je remercie aussi la Vice-Présidente chargée de la Ville d'être présente à Mably dans le Roannais. Je pense qu'il faut beaucoup travailler ensemble pour pouvoir vous aider du mieux qu'on peut. Merci. »

Monsieur DELON – Parent :

« Merci de me donner la parole. Je suis simplement un parent d'un enfant, Benjamin, qui se trouve actuellement à l'IME de Saint-Cyr-les-Vignes, qui a eu ses 27 ans cette semaine. Je profite de cette assemblée pour m'incruster, dirais-je, parce qu'il y a des personnalités, pour les sensibiliser. Cela est nécessaire. J'ai pris conscience des chiffres. Benjamin a eu 27 ans cette semaine, il est toujours à l'IME, on attend désespérément une place en foyer de vie, parce que ça devient difficile, pas vraiment pour lui parce que les gens font un travail extraordinaire, mais pour nous dans l'organisation. On attend une place idéalement à Montbrison pour une question de proximité avec les copains. Sachez que cela devient vraiment difficile. J'espère que les choses vont s'améliorer dans les mois et les années qui viennent. Merci. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Je remercie ce parent et je passe la parole à Mme Annick BRUNEL, Vice-présidente chargée de l'autonomie. »

Madame Annick BRUNEL – Vice-Présidente Chargée de l'Autonomie au Département de la Loire :

« Monsieur, j'ai bien entendu, nous suivons votre dossier, je le connais bien.
Messieurs les maires, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Madame la Conseillère Départementale, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je suis très heureuse d'être ici parmi vous pour cette Assemblée Générale. J'ai tenu à être présente, car l'Adapei symbolise la conception du handicap que nous partageons. Celle qui affirme avec conviction, au-delà des mots, qu'un futur et un présent sont possibles et différents pour chacune des personnes en situation de handicap. C'est ma co-construction des politiques publiques au plus près des réalités qui permet de répondre le plus efficacement aux besoins exprimés avec l'ambition d'anticiper. C'est bien de cela dont il est question. Répondre à ces défis, c'est placer l'humain au centre des réflexions et des décisions. Permettez-moi à ce sujet de revenir sur la crise que nous avons traversée qui illustre tellement cette volonté partagée. Si les pratiques ont dû évoluer très rapidement en ces temps de crise, la mobilisation des agents du département n'a jamais cessé, bien au contraire. Ainsi pour la Maison Loire Autonomie, cette crise a été un lieu d'illustration des ressources et du talent de nos agents en lien avec nos partenaires médico-sociaux, l'ARS et bien sûr les établissements. Durant le confinement, les services du département de l'autonomie et de la MDPH réorganisée, sont restés mobilisés et engagés pour l'accompagnement des plus fragiles. Tous ces professionnels ont ainsi continué sans relâche leur mission d'accompagnement auprès des enfants, des familles qui en avaient besoin, et je souhaite leur dire un grand merci.
Je ne pourrai pas vous présenter l'intégralité des actions mises en place, mais je souhaite vous présenter les plus marquantes.

Il faut savoir que 170 agents sur les 190 que compte la MLA sont restés mobilisés en cette période de crise, soit en télétravail soit sur site pour maintenir le service public dans cette mission prioritaire qui consiste à maintenir les droits aux personnes les plus fragiles. Ainsi dès début mars, la plateforme d'accueil du public a été renforcée pour garantir la plus grande disponibilité afin de répondre à l'afflux d'appels téléphoniques. L'équipe de 4 personnes sur site est restée totalement mobilisée pour informer et accompagner au mieux. Naturellement les équipes sociales de la MLA, pas présentes sur le site d'Arcole, car placées en télétravail, ont poursuivi l'instruction administrative des demandes et la production de décisions en mode dégradé. Près de 1 200 contacts téléphoniques avec les usagers et leur famille ont été réalisés pour assurer le suivi et la continuité des droits de chaque personne en situation de handicap. Malgré le contexte de la crise, chaque agent s'est mobilisé en télétravail ou sur site pour assurer la continuité de service et garantir l'instruction et le suivi de tous les droits et prestations relevant de la compétence de la CDAPH, dont l'AAH, l'AAEH et ses compléments la PCH, la RQTH et les CMI.

Je tiens à souligner ces collaborations et solidarités nouvelles qui ont émergé dans notre territoire. En quelques jours c'est toute une cellule collective d'accompagnement qui a su transférer son centre de gravité vers le soutien à domicile, tout en continuant d'assurer la continuité des structures d'hébergement qui constituent le domicile d'un nombre important de nos concitoyens. C'est le Dr Virginie PHANER, médecin coordonnateur de la MDPH qui est l'instigatrice de la cellule de veille handicap, créée en début de crise COVID pour répondre 7 jours sur 7 aux besoins des personnes qui se trouvaient en risque majeur ou en situation de rupture dans leur parcours de vie. Même quand elle n'était pas là dans ses compétences, la MLA s'est placée aux avant-postes pour assurer la protection de l'ensemble des publics fragiles, des personnels qui étaient en première ligne. Il faut imaginer que les salles de réunion rue d'Arcole ont été transformées en plateforme logistique pour assurer le stockage, le conditionnement et la distribution de matériel de protection aux établissements et aux services d'intervention à domicile. Je pense aux masques, au gel.

La crise sanitaire a illustré de manière très concrète la volonté des services d'être utiles, qui anime notre équipe de l'autonomie et de la MDPH. L'innovation, l'adaptation, la diversification des pratiques professionnelles sont dans ce sens pour notre collectivité, une véritable source de fierté et un levier essentiel pour garantir notre mission : le respect des projets de vie et la dignité des personnes handicapées.

Voici en quelques mots le témoignage que je souhaitais vous apporter de cette gestion de la crise sanitaire. Le département a apporté des réponses concrètes et rapides aux préoccupations des personnes. La crise a mis en exergue la nécessité de revoir l'organisation de la prise en charge des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Plusieurs départements dont le nôtre tire déjà la sonnette d'alarme. Derrière ce qui pourrait apparaître comme un débat technocratique, se cache en réalité une question de justice sociale et fiscale élémentaire : est-il acceptable mes chers amis que le coût de la solidarité nationale ne soit pas le même partout en France ? Si la réponse est négative, ce n'est pas seulement la question du financement du RSA qui doit être mise sur la table, c'est celle de l'ensemble des politiques de la solidarité. Il faut repenser et réorganiser la solidarité. D'abord autour de son socle républicain, celui de la solidarité des droits garantis par l'État, nationale et universelle. Cette solidarité des droits permet l'accès de tous et partout à la redistribution fiscale et le cas échéant, au versement d'allocations de compensation contre la réalisation des risques sociaux, handicap, vieillesse, maladie, perte d'emploi. Ensuite, autour d'un pilier, celui de la solidarité d'engagement pour enrailler les logiques de destin, il faut mieux prévenir l'apparition des risques sociaux plutôt que de compenser leurs conséquences. La solidarité d'engagement repose sur le principe très simple de la proximité avec les personnes et leurs situations autour des collectivités locales et de la société civile. Elle mise sur les ressources et la capacité d'agir de la personne elle-même ainsi que du territoire dans lequel elle vit, de ses acteurs, entreprises, associations, syndicats. Pour passer de l'expérimentation à la généralisation, il faudra un approfondissement audacieux de la décentralisation qui fasse des collectivités locales un espace politique libérant des énergies, notamment par l'adaptation réglementaire. Si nous voulons donner du sens à notre action, ce sera moins par les discours descendants que par la participation et l'engagement que nous y parviendrons. C'est ce qu'illustre la cellule de veille handicap créée au début de la crise pour répondre 7 jours sur 7 aux besoins des personnes qui se trouvaient en risque majeur, en situation de rupture dans leur parcours de vie. Assurément les acteurs du social et du médico-social sur tout le territoire, se sont fortement mobilisés ce qui témoigne d'une grande adaptabilité et d'une grande agilité en cette période de crise épidémique importante. Le partage des compétences et le développement des coopérations sont essentiels pour un accompagnement de qualité. Voilà mesdames et messieurs les quelques messages simples et j'espère clairs, que je souhaitais vous passer pour cette Assemblée Générale. Je vous souhaite bonne route à tous dans cette période difficile et je vous remercie de votre écoute attentive. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Merci Madame la Vice-Présidente.

Je vais désigner des scrutateurs pour l'Assemblée Générale. Je vais les appeler, les nommer, ils vont se répartir autour de la salle. Ce sont eux qui seront chargés de compter les votes. Nous n'avons pas de scrutateurs sur les personnes qui sont en visio puisqu'il y a un système de vote qui est en place, le système des décomptes se fera tout seul :

- M. Bernard DESPINASSE,
- M. Patrice DUBREUIL qui n'est pas là, remplacé par Robert CORGET,
- M. Gérard FRANCE,
- M. Patrick MIRABEL,
- M. Pierre OLLAGNIER,
- M. Jacques RUDENT,
- M. Alain SAHUC,
- Mme Pascale SIMONET.

Président du bureau de vote, M. Gérard FRANCE, premier assesseur Mme Pascale SIMONET, deuxième assesseur M. Pierre OLLAGNIER. Nous n'avons pas cette année d'élection d'administrateurs, puisque c'est maintenant tous les 3 ans.



Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2020

On va passer à l'approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale de 2019. Je ne vais pas le lire, je vais simplement vous demander si vous avez des questions. J'aimerais que l'on corrige deux, trois petites coquilles, notamment page 17. Dans l'intervention que j'avais eue, on voulait faire une minute de silence pour un pionnier de l'Adapei de la Loire qui est décédé. J'avais dit qu'il travaillait avec M. Charles DECHENAUD qui est le fondateur de l'Adapei de la Loire, et de Pierre DUMAS, qui est le père des loisirs et des vacances à l'Adapei de la Loire.

Il faudrait que l'on fasse une correction, ils le méritent pour ce qu'ils ont fait pour notre association. Et dans le milieu du paragraphe écrit en italique, on parle des éditions Ivoire bien entendu.

Avez-vous des questions sur le compte rendu de l'Assemblée Générale 2019 ? Pas de questions ? Alors je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté donc à l'unanimité et à mettre en parallèle avec les gens qui sont en visio.

Je veux saluer l'arrivée de deux conseillers départementaux, Mme Pascale VIALLE-DUTEL et M. Éric MICHAUD. Nous allons passer au rapport d'activité. »

Monsieur Ludovic BONNIER – Responsable des Systèmes d'Information :

« Pour les personnes à distance, j'ai lancé le vote, vous pouvez voter. Il y en a qui n'ont pas voté. Il y a 5 votants sur 8. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Donc adopté et 5 votants qui ont voté « oui », donc :

Adopté à l'unanimité.



Rapport d'Activité

Pour le rapport d'activité, on va commencer par l'action associative.

Pour l'année 2019 :

Type de réunion	Nbr de réunion
Assemblée Générale	1
Conseil d'Administration	8
Bureau Exécutif	9
Comité de la Vie Associative	3
Comité d'Ethique	0
Comité de vigilance associatif	3
Commission Travaux, Patrimoine et Sécurité	4
Commission du Travail Adapté	7
Commission d'Admission, d'Orientation et de Sortie	10
Commission des Droits et Devoirs des Usagers*	6
Commission santé	2
Commission enfance scolarisation	1
Commission hébergement, vie sociale, vieillissement	1
Commission finances	2
Commission d'aide aux vacances	6
Commission d'aide d'urgence**	0
Commission communication / éditoriale	2
Comité de Direction	5
Total réunions	70

*La commission a beaucoup travaillé sur la réactualisation du règlement intérieur de l'établissement.

**la commission d'aide d'urgence s'est réunie 0 fois, c'est très bien, cela veut dire qu'il n'y a pas eu de situation critique où il a fallu intervenir pour aider quelqu'un. (Ça ne sera pas le cas pour cette année parce qu'elle s'est déjà réunie 2 fois).

En ce qui concerne l'action associative en faveur des personnes accompagnées : ce sont plus de 300 personnes qui ont participé aux activités de loisirs et qui sont accompagnées par 80 bénévoles qui reviennent tout le temps dans l'année. 80 bénévoles qui accompagnent pour qu'ils puissent avoir des loisirs comme tout à chacun. Les loisirs et activités sont très attendus par nos jeunes, si vous les voyiez aujourd'hui, depuis le mois de mars il n'y a pas eu d'activité de loisirs, ils sont très malheureux.

Progressivement, il y a des activités qui ont redémarré dans le secteur de Saint-Étienne, il y a eu un week-end à l'extérieur et nos jeunes sont très friands de ce genre de choses. Ils sont très heureux de revenir après 6 mois. Nous avons à l'Adapei de la Loire 8 groupes de loisirs. Il y a certains secteurs qui en ont 2, comme le secteur de Forez-Montbrison avec « Envie d'ailleurs » et « ActiForez », la section de Saint-Étienne avec le groupe loisirs « Les atomes crochus ». Et les autres secteurs comme le Gier ; Roanne-Charlieu ou l'Ondaine.

La collaboration étroite avec l'association HANDI SUPPORTERS ; c'est une association à l'origine l'Adapei de la Loire. Les deux fondateurs sont Jacques RUDENT qui est là et moi-même. Nous l'avons créé en 2005. Aujourd'hui HANDI SUPPORTERS c'est 150 adhérents. Il y a une collaboration aussi avec un club le CSADN Club Sportif et Artistique de la Défense Nationale à Saint-Étienne, parce que l'on emmène nos jeunes au stade, nous leur faisons faire quelques déplacements et ils se sont dit qu'ils aimeraient bien jouer au foot aussi. Nous avons pu créer deux équipes pour une vingtaine de joueurs, qui participent au championnat régional de sport adapté. Pour ce qui est des entraînements, nous avons un partenariat avec le CSADN. Ils nous aident beaucoup pour l'accompagnement et l'entraînement de nos deux équipes. On a donc la délégation de « Nous aussi » dont il y a un représentant là-bas. J'aimerais bien que cette délégation comme nous l'avons prévu au départ puisse s'étendre à tout le département. « Nous aussi » c'est une association de personnes handicapées auto-représentants, soutenue par l'UNAPEI et dont la devise est « rien pour nous sans nous » et c'est très bien.



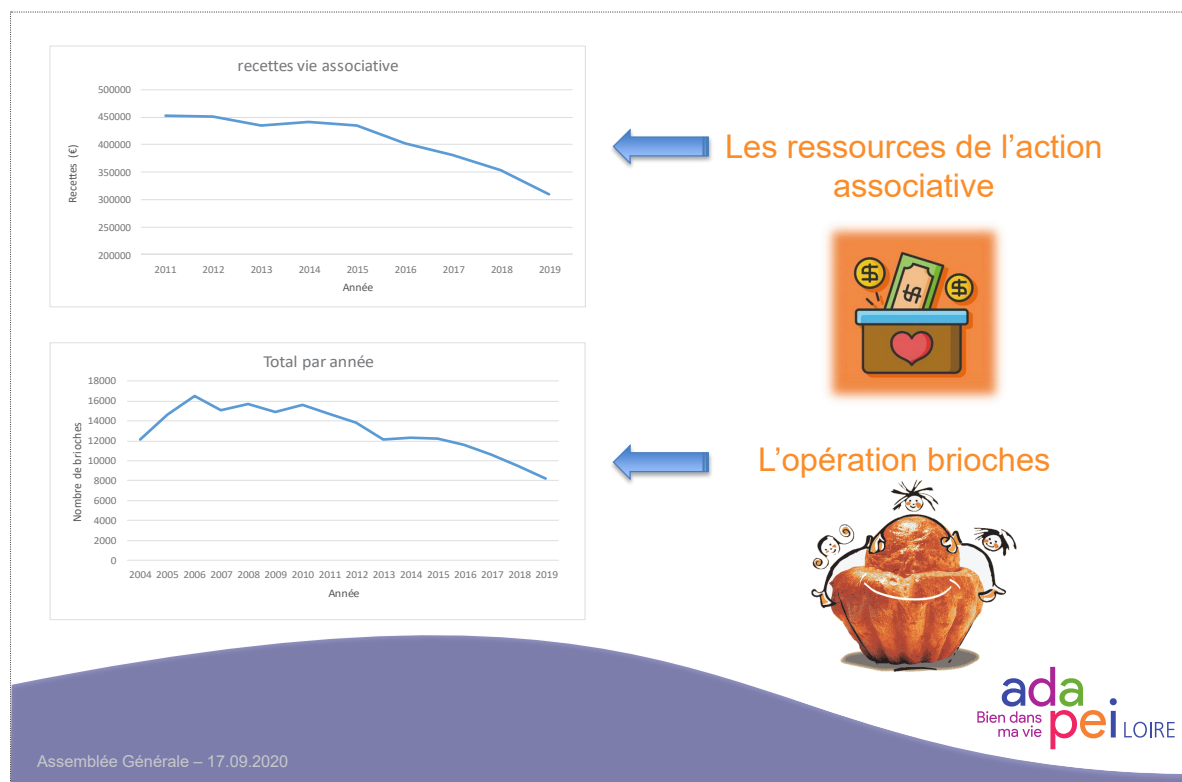
Concernant les actions en faveur des familles : les familles viennent pour différentes sollicitations, les démarches d'entrée dans les établissements, démarches administratives, etc. Nous avons remis en place la présence d'une assistante sociale une fois par semaine dans les secteurs. Vous prenez rendez-vous dans les secteurs et vous pouvez rencontrer une assistante sociale qui vous aidera dans toutes les démarches concernant le handicap. Nous nous sommes aperçus qu'au niveau de la prime d'activité il y a un certain nombre de personnes qui ne la touchaient pas, car elles ne connaissaient pas le fonctionnement, elles ne savaient pas ce qu'il fallait faire. Nous avons envoyé un courrier à tous les TSH en ESAT pour qu'ils viennent rencontrer une assistance sociale pour les aider à faire les démarches concernant la prime d'activité.

L'Adapei de la Loire est présente dans de nombreux CCAS, Centre Communal d'Action Social, qui viennent d'être renouvelés avec les élections municipales. Nous siégeons dans les CCA (Commission Communale d'Accessibilité) ainsi que dans la commission d'accessibilité de la métropole de Saint-Étienne et de certaines communautés de communes. Nous siégeons au conseil de surveillance de comité des usagers des centres hospitaliers, là aussi nous venons de renouveler notre candidature pour les conseils de surveillance. C'est notre objectif, la certification. Nous n'avons pas encore reçu les confirmations. Nous travaillons en partenariat avec un certain nombre de MJC, et d'autres associations et clubs sportifs.



Groupe Tetra-Lyre

Concernant les manifestations organisées par les secteurs et l'association cela représente plus de 40 manifestations sur l'ensemble du département tout au long de l'année, ainsi que des rencontres, des lotos, des manifestations familiales, etc. Cette année nous avons organisé un concert, Tétras-Lyre. C'est un concert que nous avons monté en partenariat avec l'APLV 42, le foyer Épis à Saint-Étienne, l'association Autistes dans la cité et les écoles de musique de Saint-Just-Saint-Rambert et de Saint-Étienne. Tétras-Lyre est un groupe de musiciens professionnels qui est géré par l'APEI de Chambéry. Ils sont environ 80 musiciens, autistes, trisomiques, porteurs de handicap mental. Ils ont réalisé une très belle représentation dans la salle Jeanne d'Arc à Saint-Étienne qui a réuni 650 personnes. Je remercie M. MOREL qui a été à la coordination de cette manifestation. C'est lui qui a été la cheville ouvrière de ce concert. Tout c'est tellement bien passé que l'on va réaliser un deuxième concert au mois de mars, sur Saint-Étienne ou sur Firminy. Ceux qui ne sont pas venus à la première, je vous conseille vivement de venir à la deuxième, c'était un concert magnifique.



Au niveau de l'action associative nos recettes sont en baisse. De même pour l'opération brioches nous manquons de bénévoles pour vendre des brioches. Je lance un appel. Cette année pour l'opération brioche à cause de la Covid nous allons devoir nous organiser différemment, cela va être plus difficile. Nous n'avons pas reçu encore beaucoup d'autorisations au niveau des grandes surfaces. Je fais un appel à vous pour venir nous aider à vendre des brioches. À savoir que 50 % du montant de cette opération brioches servent pour les personnes lourdement handicapées qui sont en FAM/MAS ou en IME comme Les Petits Princes ou la section spécialisée du Mayollet à Roanne, pour partir quelques jours en transfert. Pour certains jeunes ils restent 365 jours et 24h/24 dans l'établissement. Donc quelques jours ailleurs, dans un cadre différent c'est très enrichissant pour eux et très important, même si c'est avec les mêmes personnes.

La deuxième partie de l'opération brioches est destinée au financement de Chalain. Aujourd'hui c'est près de 500 000 euros qui sont sur un compte dédié et qui serviront pour l'aménagement de la Ferme de Chalain.

La COVID et le manque d'activités à destination des personnes en situation de handicap a engendré une légère baisse des adhésions.

La plus grosse baisse que nous avons eu c'est lorsque nous avons modifié notre système de responsabilité civile, nous avons perdu environ 300 cotisations. Nous avons mis à l'ordre du jour du conseil de direction la modification de notre système de responsabilité civile. Nous allons prendre le temps de le faire comme il faut, et nous allons réfléchir à ce système.

Nous avons quand même un taux d'adhésion par rapport au nombre de places gérées, de 50 %, ce qui est bien. Pour beaucoup d'associations le taux est compris entre 10 et 20 %.

Je terminerai par un grand merci à toutes les familles et tous les bénévoles pour leur implication au sein de l'Adapei de la Loire. Grâce à eux on peut voir des visages heureux, vous en avez deux ci-dessous, les deux compères comme on les appelle à Saint-Étienne, Richard et Pascal qui participe à l'atelier peinture.



Je vous remercie. Je vais passer la parole à Olivier FABIANI. »

Monsieur Olivier FABIANI – Directeur Général :

« Merci, Monsieur le Président.

Au 31 décembre 2019, l'association compte 1 305 salariés. Il y a eu 121 embauches et 70 salariés en situation de handicap parmi les professionnels.

Sur la partie ressources humaines, le sujet important concerne la partie formation avec la capacité de toujours pouvoir répondre aux besoins des publics et des territoires. Sur la formation un investissement important de la part de l'association est fait avec plus de 400 000 euros consacrés à celle-ci pour 22 000 heures de formation et 1 913 stagiaires engagés dans des actions de formation. Les priorités de formation définies sont essentiellement l'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles, on parle aussi de professionnalisation dans notre secteur. Adaptation aux nouveaux outils quels qu'ils soient, que ce soit les outils de gestion, les outils d'accompagnement. Adaptation aux publics accueillis, avec une évolution dans la typologie des publics. Nous parlons aujourd'hui d'autisme, ce qui n'était pas vrai il y a quelques années dans le mouvement parental. Nous parlons du handicap psychique, donc il s'agit de répondre aussi favorablement à l'accueil de ces publics.

L'évolution et l'adaptation des parcours professionnels et bien sûr les formations récurrentes qui peuvent être autour de la sécurité, de l'hygiène. Ce n'est pas anodin cet investissement en termes de formation parce que nous vivons depuis 2-3 ans une vaste réforme de la formation. Nous ne parlons plus de plan de formation, mais de plan de développement des compétences. Le métier des ressources humaines c'est aussi d'évoluer vers un accompagnement des salariés dans leur besoin de formation. Nous subissons un effet ciseau, puisque la réforme de la formation fait que l'employeur a beaucoup moins la main sur les enveloppes financières liées à la formation de ses propres salariés. Et que compte tenu de l'évolution des publics et celui du virage inclusif, nous constatons des besoins croissants de formations pour les professionnels.

2019 a été marquée aussi par de nouvelles instances représentatives du personnel. Au 1^{er} juillet se mettait en place le CSE (comité social d'entreprise) qui remplace les anciens CE (comité d'entreprise) avec ses commissions qui remplacent celles qui existaient, mais aussi les instances et la mise en place de représentants de proximité. C'est une vraie révolution copernicienne concernant notre dialogue social puisqu'on réinvente et on renverse un peu les représentations du dialogue social. L'association a été très volontariste au niveau du dialogue social puisque nous avons 16 membres élus au niveau du CSE alors que la loi ne nous en imposait pas autant. Nous avons plus de commissions. Nous avons mis en place des représentants de proximité qui n'était pas une obligation légale, avec des heures de délégation qui n'étaient pas prévues par la loi. Avec comme principal souci, de renouer le dialogue social qui était délé-tère, basé sur des valeurs d'échange et de respect.

Au niveau de la communication, une évolution de la chartre graphique a été mise en place. Un travail sur les signalétiques intérieures a été réalisé sur l'IME de Saint-Étienne à titre expérimental.

Une communication a été faite pour l'UCP 3S avec une difficulté qui est liée au fait que nous sommes une association et que nous n'avons pas le droit de faire de publicité, ce qui s'avère pénalisant pour le bon fonctionnement du restaurant.

Diffusion d'une vidéo sur les coulisses de l'UCP 3S - Applaudissements

Une autre façon d'apporter de la valeur dans la société, c'est l'ouverture de l'atelier mécanique auto aux ateliers du Gier. Un atelier qui s'est mis en place avec une communication adaptée.

Une forte présence sur le web de l'Adapei de la Loire, de nouveaux supports de communication. Et le « HEP' ! » avec de nouveaux numéros.

Monsieur Jean-Pierre NESME – Directeur de la Qualité :

« Je vais vous présenter le bilan de la direction Qualité comme les autres années. Je vais aussi vous présenter le bilan de la direction « Santé et soins », car cette direction-là n'est pas présente ce soir. C'est Bénédicte DE FRÉMINVILLE qui est notre Directrice de la santé et de la coordination des soins. Elle a travaillé tout au long de l'année avec ses équipes et je vous présenterai très rapidement quelques éléments. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Vous avez un certain nombre d'informations qui se trouvent dans le livret qui est à votre disposition, et je reste à votre disposition.

En 2019 nous avons travaillé sur les outils de la Loi de 2002, avec comme l'a dit Marc BONNEVIALLE, la rénovation du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil via la CDDU (commission des droits et devoirs des usagers). Le règlement de fonctionnement tel qu'il était présenté était un outil très orienté en direction des personnes ; pour autant il ne répondait pas à tout le monde.

La nouvelle version intègre les évolutions réglementaires. Vous avez à disposition dans les établissements, 3 supports de communication pour ce règlement de fonctionnement :

- une version littérale classique,
- une version facile à lire et à comprendre pour les personnes qui ont accès à la lecture,
- une version orale ou adaptée pour les personnes qui n'ont pas accès à la lecture, mais qui ont besoin qu'on leur explique leurs droits. Ce sont les professionnels, qui sont en charge de l'information des personnes dans le cadre d'un acte éducatif.

Sur les axes compétence et vigilance, les formations connaissance du handicap et les les formations de prévention de maltraitance se sont poursuivies.

Notre dispositif de vigilance interne fonctionne toujours très bien. En 2019 il y a eu 49 situations nouvelles, sachant qu'il y en a encore de l'année précédente qui sont actives. Ce qui veut dire que d'une année sur l'autre, on suit à peu près 100 et 120 situations pour l'ensemble de l'association.

Les premières causes de sollicitation de la cellule de vigilance ou du comité de vigilance sont les troubles du comportement et la violence des usagers.

La deuxième cause concerne la maltraitance intrafamiliale. A noter qu'un professionnel a été licencié pour des pratiques inadaptées en termes d'accompagnement.

Enfin, la troisième cause concerne le risque de rupture d'accompagnement :

- absentéisme, notamment sur le secteur du travail adapté, des ESAT, avec parfois des disparitions inquiétantes qui ont conduit à des signalements,
- situations familiales complexes avec besoin d'un étayage social avec d'autres partenaires,
- situations d'aidants, de familles qui sont usées, épuisées, âgées, qui sont parfois en situation de maladie et qu'il faut accompagner, en prenant en charge très rapidement la personne en situation de handicap.

Ces situations ont fait l'objet de 14 transmissions informations préoccupantes à la cellule départementale de la protection des personnes, de 17 signalements auprès du Procureur, et de 3 dépôts de plainte.

Concernant les évènements indésirables, nous avons travaillé avec les cadres sur les signalements et le retour d'expérience à partir des situations rencontrées les années antérieures. L'objectif est de faire monter le niveau de compétence en termes d'analyse pour prévenir les récidives et mettre en place des actions correctives.

Un focus a été réalisé sur les disparitions inquiétantes.

Concernant le volet santé, Bénédicte DE FRÉMINVILLE n'étant pas là, je vais vous le présenter rapidement.

Maîtrise du risque infectieux : le travail engagé depuis 2013 a bien servi lorsqu'on a abordé la crise COVID. L'équipe de Bénédicte DE FRÉMINVILLE a fait un travail phénoménal pour élaborer et adapter les procédures.

Si vous regardez dans le livret, vous verrez que le taux de maîtrise du risque infectieux de l'Adapei de Loire est en baisse entre 2018 et 2019. L'équipe de la coordination des soins a eu une approche plus incisive dans l'évaluation, c'est-à-dire un peu plus proche de ce qu'on peut trouver dans le secteur sanitaire ou hospitalier. C'est pour cela qu'on constate une baisse.

Le double regard: établissement (auto-évaluation) et coordination des soins (évaluation) permet de faire progresser le niveau d'exigence.

Prévention cancer : cette thématique fait partie des éléments phares de la coordination des soins. L'objectif est de maintenir cette stratégie dans les établissements. Vous pouvez être sollicités pour vos proches, notamment par les structures d'hébergement.

Pour l'année 2020, nous allons poursuivre le travail sur le projet personnalisé que l'on a commencé en 2019 avec Fabrice VIALLE. Les objectifs sont :

- d'avoir un seul projet personnalisé pour les personnes qui sont accueillies sur plusieurs structures, notamment en foyer et en ESAT et de mettre en cohérence les accompagnements de tous les professionnels,
- d'intégrer la nomenclature des besoins et prestations SERAFIN dont on parle depuis quelques années. Nous souhaitons intégrer cette nomenclature pour deux raisons principales. La première, c'est qu'elle permet aux professionnels de décrire très finement les accompagnements qu'ils font, et de reconnaître leur travail et la deuxième c'est parce que cette nomenclature concerne l'évolution de la tarification, qui interviendra peut-être dans les années à venir. Il est préférable de s'y préparer à l'avance.

Ensuite les projets d'établissement. Les projets d'établissement qui ont débuté fin 2020 vont se poursuivre sur 2021, COVID oblige. Nous allons reprendre ce qui a été fait par le passé, mais nous allons intégrer les nouvelles approches du handicap : l'approche neuro-développementale avec les troubles du neuro-développement dans lesquels on va retrouver la déficience intellectuelle, les troubles du spectre autistique, le polyhandicap. Il faut ajouter le handicap psychique et les situations complexes qui se traitent de façon différente.

Il sera nécessaire d'intégrer aussi les nouveaux modes d'accompagnement notamment sur le champ du domicile avec l'aide aux aidants, sur la scolarisation, sur le travail. Le COVID a permis d'expérimenter de nouveaux modes d'accompagnement qu'il faut pérenniser.

Sur la fin de l'année 2020, nous lancerons les élections des CVS puisqu'il faut les renouveler tous les 3 ans. L'objectif est qu'ils soient opérationnels à partir du 1^{er} mars 2021.

Bienveillance et prévention des maltraitances : poursuite et révision de la formation. C'est un travail de fond qui doit intégrer les nouvelles approches de la bienveillance et sa déclinaison opérationnelle au niveau des établissements. L'Adapei de la Loire est une association qui bouge, les cadres changent, les professionnels changent aussi et il faut impérativement que cette question soit actualisée régulièrement.

Les situations complexes et situations d'urgence: Ce point-là sera travaillé au niveau global. La réponse accompagnée pour tous a mis en évidence de nouveaux modes de fonctionnement pour la prise en charge des situations très compliquées, ou d'urgence. Il faut que les établissements s'organisent de

façon à apporter le meilleur accompagnement possible dans la limite de leurs possibilités.

La maîtrise du risque infectieux : tout ce qui a été fait par l'équipe de Bénédicte DE FRÉMINVILLE pendant la crise doit être capitalisé. Je sais qu'elle travaille déjà en prévision, sur la gestion des épidémies de grippe.

Prévention cancer : il ne faut pas lâcher prise sur cette thématique même si les personnes en situation de handicap ont parfois de la difficulté à faire les tests. Les infirmières coordinatrices et les professionnels des établissements se tiennent à votre disposition et à la disposition des personnes. Il est important d'agir en prévention. Plus on travaille en amont, plus les chances de guérison ou d'évolution favorable sont importantes. »

Monsieur Denis MOLLON – Directeur du Patrimoine, des Travaux et de la Sécurité :

« Mesdames, messieurs, je vais vous présenter la partie qui concerne le patrimoine, travaux et sécurité, service que j'anime avec deux de mes collaborateurs.

Je vais commencer par la partie patrimoine. C'est essentiellement gérer les biens de l'association, tant au niveau des acquisitions que des cessions. Régulièrement c'est aussi un travail de fond de plusieurs années. Nous travaillons actuellement sur des cessions du Foyer Joubert, du foyer Valfleury et plus récemment sur une cession d'un legs que nous avons perçu à Marcilly-le-Châtel.

La partie travaux est une grosse partie de l'activité du service. Il va travailler sur les programmes de travaux, mais aussi sur le suivi des constructions ou des réhabilitations. En 2019 une grosse partie de l'activité s'est concentrée autour du bâtiment qui s'appelle Treyve-Janin qui est situé à Saint-Étienne le long du boulevard Jules Janin proche de la place Carnot et qui a pour objectif d'inclure dans la cité un immeuble important dans lequel seront accompagnées 30 personnes en foyer d'hébergement et 18 personnes en foyer de vie, un service SAVS. C'est la particularité de ce projet: dans l'immeuble il y aura 27 logements locatifs sociaux, qui sont gérés par notre partenaire Bâtir et Loger et qui permettront à des usagers de l'Adapei de la Loire, suivis par un service d'accompagnement à la vie sociale, d'avoir le droit au logement à proximité immédiate dans le foyer et de pouvoir profiter des services. Je parle d'inclusion dans la cité, c'est très important parce que le site en lui-même est en centre-ville de Saint-Étienne et il a aussi pour but d'accueillir des personnes de l'extérieur vers ce foyer-là, notamment par différents types de prestations: restauration, blanchisserie ou autres services. Cette construction s'est aussi préparée avec d'autres associations qui ont souhaité participer à cette vision permettant de mixer les populations. Je pense notamment à l'Association « le Clos de Martine » qui contribuera à l'habitat de ce site en installant des personnes avec d'autres types de handicap.

Les travaux en 2019 ont été la fin d'une période assez longue de mise en accessibilité de nos établissements. La réglementation nous oblige pour nos établissements recevant du public, à mettre en accessibilité les établissements. C'est ce qui a été fait et terminé en 2019 par une troisième phase de l'Ad'AP, l'agenda d'accessibilité programmée focalisée sur la vallée de l'Ondaine et mettant ainsi fin à l'Agenda qui s'est déroulé sur 4 années.

Toujours en 2019, sur la partie sécurité, c'est une facette importante du service puisque l'objectif est de venir accompagner au plus près possible les directions d'établissements dans la sécurisation de leurs établissements par rapport à l'incendie. Vous savez que dans les établissements qui accueillent des personnes et qui disposent de locaux à sommeil demandent des exigences très importantes. Nous pratiquons régulièrement dans l'année les exercices de mise en sécurité.

Pour supporter et accompagner nos salariés dans la prise en compte de ces risques, il y a un très grand nombre de salariés qui a pu profiter de la formation que nous assurons en interne, que ce soit pour les formations Sauveteur Secourisme Travail ou pour des formations pour la manipulation des extincteurs.

Pour l'année 2020, je vais faire un petit résumé, on ne peut pas développer l'ensemble des sujets qui seront abordés au cours de l'année ou qui sont déjà abordés puisqu'on est déjà bien avancé dans l'année. Je vous parlais de la partie Treyve-Janin, de ce foyer-là puisque la première tranche de travaux sera livrée au premier trimestre 2021, la deuxième tranche à peu près 15 mois plus tard, c'est une partie de travaux très importante.

L'autre sujet que je vais évoquer, c'est toujours agréable de parler d'un site qui est proche de nous, c'est l'IME le Mayollet qui nécessitait une réhabilitation et qui a démarré juste avant l'été et pour une année. Nous réhabilitons l'ensemble du site pour accueillir la quarantaine d'enfants dans une opération tiroir. C'est une opération compliquée puisque nous sommes en site occupé, les enfants sont là, les professionnels aussi et nous faisons par 5 phases différentes la réhabilitation complète de l'établissement.

Avant de faire les travaux, on est un petit peu à l'envers, il y a des programmations à faire, des études. Ça, c'est un sujet très important. J'ai pris deux exemples que le Président a déjà évoqués tout à l'heure: le projet autour du regroupement des IME du Centre-Forez qu'ils doivent reprendre sur une base de réflexion beaucoup plus large au niveau de la programmation et plus tard pour des études. Ça sera un sujet de cette fin d'année et des années suivantes. Et puis sur le projet de Chalain, un service viendra aussi en support technique auprès de l'équipe des administrateurs pour mener à bien ce projet.

Je vous remercie. »

Monsieur Ludovic BONNIER – Responsable des Systèmes d'Information :

« Pour la partie systèmes d'information, je vais essayer d'aller à l'essentiel.

Le premier travail de notre équipe, Antoine, Quentin et moi, est de maintenir en condition opérationnelle les environnements techniques (informatique, téléphonie, impression entre autres).

Très simplement, nous devons faire en sorte que cela fonctionne pour les différents salariés. Par exemple aujourd'hui, faire en sorte que la visio fonctionne correctement. Pour vous donner l'ampleur de la tâche, uniquement sur la maintenance, nous avons environ 1 300 comptes mail : nous passons beaucoup de temps uniquement sur ce sujet.

Améliorer le fonctionnement des services support : nous avons en effet un travail transverse : tous les établissements et services de l'association nous demandent de l'aide et bien évidemment nous nous devons de répondre, d'être présents : que ce soit simplement pour faire en sorte que cela fonctionne mais aussi pour intégrer les évolutions et nouveautés.

Grande nouveauté, l'association n'avait pas de schéma directeur, donc c'est un gros enjeu sur les années 2019, 2020, 2021. Nous avons constitué un groupe de travail avec plusieurs professionnels qui viennent d'horizons divers et variés, qui vont nous permettre d'avoir un schéma directeur. A quoi sert un schéma directeur, à répondre à la question : le numérique pour les salariés, oui mais comment et dans quel cadre nous y allons ? Améliorer et simplifier les accès, c'est aujourd'hui notre fer de lance. L'objectif visé est simple : plus je simplifie les modes de connexion plus je peux les sécuriser. Cela peut paraître étrange, mais si je vous demande «Préférez-vous retenir dix identifiants avec différents mots de passe ou alors un seul pour accéder à toutes vos applications ?» Evidemment cette deuxième solution est plus intéressante mais le mot de passe demandé sera alors un peu plus contraignant et plus sécurisé. Aujourd'hui nous n'en sommes pas encore là.

Voilà pour le tour d'horizon, 2019, 2020 et 2021, qui s'annonce plus sulfureuses avec la COVID qui est arrivée et qui nous a demandé beaucoup de travail et d'imagination : des salariés sont partis avec les ordinateurs fixes sous le bras, il a fallu que nous soyons assez imaginatifs, réactifs. Continuer en télétravail, cela fait partie des nouvelles orientations vers lesquelles nous allons. Tous les métiers ne s'y prêtent pas, bien évidemment.

Je suis disponible si vous avez des questions. »

Monsieur Fabrice VIALLE – Directeur du Territoire Nord :

« Bonsoir, je suis le nouveau directeur du territoire sur la zone Nord du département de la Loire. Plus connu sur le Sud du département car présent depuis 2009, nous allons devoir apprendre à nous connaître sur le Nord.

Directeur de territoire : nous ne sommes pas des spécialistes mais plutôt des généralistes en capacité de pouvoir répondre à un grand nombre de questionnement.

Aujourd'hui, je vous propose de faire un focus sur une commission qui est transversale au niveau de l'Adapei de la Loire, il s'agit de la commission d'admission, d'orientation et de sortie. Une commission extrêmement importante pour l'avenir des personnes handicapées de la Loire. Je voudrais vous expliquer rapidement qu'elle est son fonctionnement. Nous avons entendu tout à l'heure une famille qui avait son enfant de 27 ans qui était encore en IME et effectivement quand on est dans cette situation on peut se demander si le travail est correctement fait au niveau de cette commission. C'est tout à fait légitime.

Quel est l'objectif de cette commission ? La première chose est de défendre les intérêts et les droits des personnes en situation de handicap. Au cours de cette commission, toutes les situations sont étudiées. En amont de cette commission, il y a un travail administratif très important qui est fait. Je tiens à remercier le travail des deux secrétaires de territoire, Cécile HUBERT et Sandrine DALPONT qui font un travail extrêmement riche à ce niveau ainsi que l'ensemble des assistantes sociales qui constitue les dossiers et qui nous apporte dans le cadre de cette commission toutes les précisions concernant les situations des familles, des personnes qui sont sur la liste. Bien souvent les personnes qui sont autour de la table ne connaissent pas physiquement les personnes.

Dans cette commission, un des objectifs est d'apprécier l'adéquation entre le besoin des personnes et la capacité de réponse des établissements. Chaque établissement à ses spécificités et même si ce sont deux établissements de même type, ils ne répondent pas forcément aux mêmes profils et attentes des personnes. Une connaissance très fine des profils des personnes et des établissements est indispensable. Cette commission nous permet également de faire un point mensuel concernant les taux d'occupation des établissements. Des personnes sont présentes sur liste d'attente et nous essayons qu'il y ait le moins de place disponible sur l'ensemble des établissements de l'Adapei de la Loire. Une place disponible sur une structure doit être d'une durée la plus courte possible. Par rapport à cela, il y a quelques années en arrière, la commission se réunissait une fois tous les deux mois: nous avons multiplié par deux la fréquence. Tous les mois, il y a une commission qui se réunit.

La composition de cette commission est pluridisciplinaire :

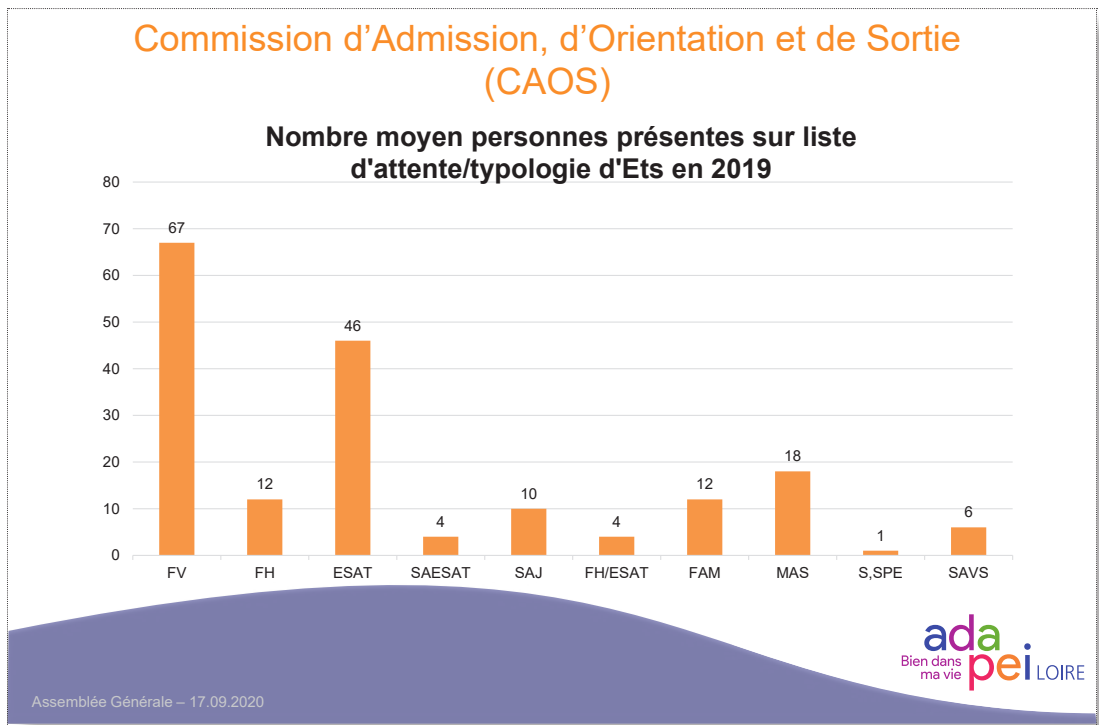
- le Président de l'association,
- les responsables de secteurs, je tiens à les remercier parce qu'ils sont très présents,
- la coordinatrice du service social ainsi que toutes les assistantes sociales, on demande à toutes les AS de participer,
- les directeurs ou les directeurs adjoints de pôle sur lesquelles les personnes peuvent prétendre avoir une place,
- les secrétaires des territoires,
- les directeurs des territoires.

Les supports : pour être sur la liste d'attente, il faut que les candidats aient une orientation effective de la MDPH, un dossier complet (réalisé par les assistantes sociales et contrôlé par les secrétaires de territoire), et un stage réalisé dans un établissement du même type que celui visé, ceci afin d'apprécier l'adéquation entre les besoins de la personne et les capacités de l'établissement à y répondre.

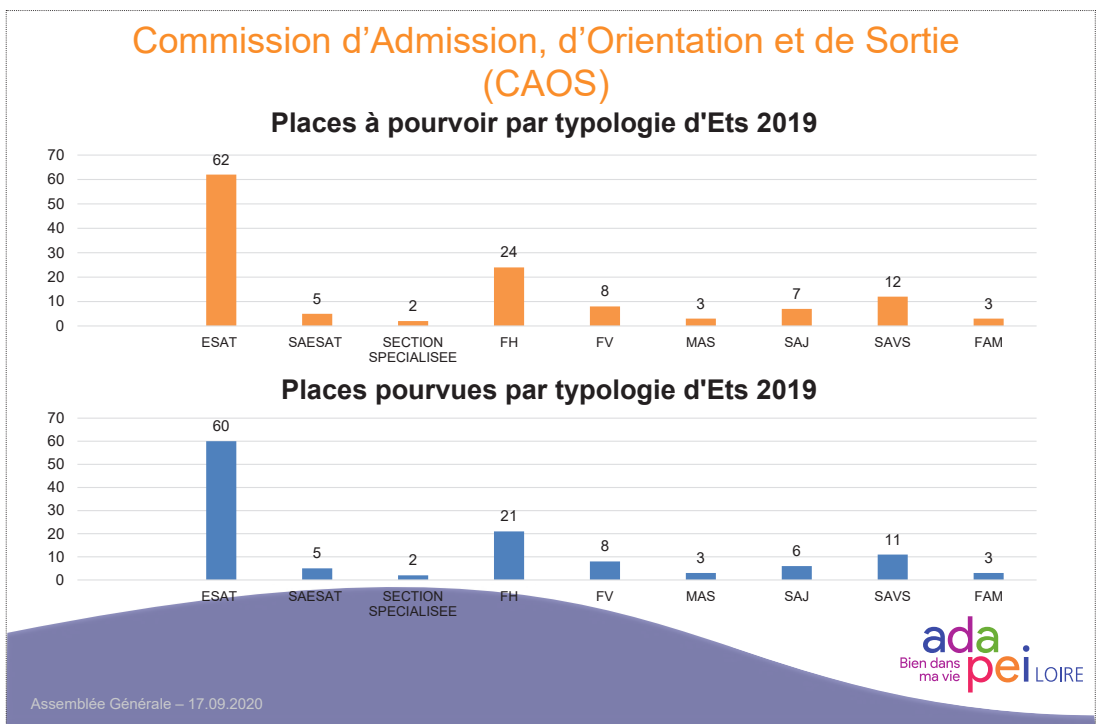
A l'issue de la commission, le président de l'association décide suite à un consensus collégial et prononce les admissions.

L'admission se traduit par une lettre qui est cosignée par le Président de l'association et un des deux directeurs de territoire, adressée à la personne, sa famille et/ou tuteur.

Deux exceptions, les IME et les SESSAD : le traitement des admissions est à ce jour travaillé à la MDPH lors de la commission de régulation en Juin ou en cours d'année.
 Quelques chiffres importants. Le nombre moyen de personnes présentes sur les listes d'attente par typologie d'établissements.



Un manque criant de place en foyer de vie, 67 personnes sur les listes d'attente.
 En ESAT également, mais il y a plus de places et plus de flux.
 Concernant les MAS/FAM, 30 personnes en moyenne sur les listes d'attente. Pour 2020 ce nombre a pratiquement doublé.



En 2019, il y a eu 9 commissions, qui se sont traduites par ces chiffres. Pour bien comprendre prenons pour exemple les ESAT, il y avait 62 places à pourvoir et il y en a 60 qui ont été pourvues.

Globalement de nombreuses personnes sont en listes d'attentes mais la solution n'est pas toujours de créer de nouvelles places. Nous devons être force de propositions et essayer d'aller sur des dispositifs plus inclusifs afin de créer du flux.

Certains projets vont déjà dans cette direction, M. MOLLON a présenté tout à l'heure le projet Janin. Initialement 45 places sur Saint-Étienne de foyers logements qui évoluent sur 30 places avec la création d'un grand nombre de SAVS.

Donc pour le même budget, on va accompagner un plus grand nombre de personnes. Ce qui est possible sur certaines catégories de personnes sera plus difficile à réaliser sur d'autres.

Merci. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Si vous avez des questions, on est là pour y répondre. La première question est toujours la plus difficile à poser. Pas de question ? »

Une adhérente :

« Je pense que dans les ESAT il y aurait un peu moins de psychiatriques, il y aurait un peu plus de place pour des handicapés mentaux. Les psychiatriques prennent beaucoup de place dans les ESAT, il y en a de plus en plus. Ça ferait des places pour des jeunes qui auraient besoin de travailler. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Si j'ai bien compris votre question : Il a de plus en plus de personnes avec un handicap psychique dans les établissements. »

Monsieur Fabrice VIALLE – Directeur du Territoire Nord :

« Je vais essayer de vous répondre. Un travail qui a été mené dans le cadre des CPOM qui sont nos financeurs. Effectivement il nous a été demandé d'accueillir et d'adapter un peu notre accompagnement pour des handicaps psychiques. Nous essayons d'apporter un accompagnement spécifique, notamment sur l'ESAT stéphanois où il y a une section particulière. C'est un ESAT de transition qui permet de viser l'inclusion. Sur les premières années, on a eu 50 % de personnes qui ont regagné le marché de l'emploi ordinaire. L'idée c'est de créer des flux. Le handicap psychique il faut pouvoir l'accompagner. J'entends ce que vous dites, mais on doit aussi accompagner d'autres types de handicap pour essayer de s'ouvrir et nous pouvons pas ouvrir plus de places. »

Monsieur Olivier FABIANI – Directeur Général :

« Pour compléter le propos parce que vous avez raison, c'est forcément une préoccupation que vous devez avoir. Je le disais quand je parlais de la politique des ressources humaines sur la dimension formation. Il s'agit d'adapter nos réponses en fonction des besoins des publics. Sur la question du handicap et notamment sur la question de l'emploi, vous le savez la loi a changé, et aujourd'hui on travaille beaucoup plus sur des logiques d'inclusion et d'accès à l'emploi ordinaire. Donc forcément cela veut dire que notre offre glisse et c'est aussi ce que les professionnels nous renvoient dans les IME, aujourd'hui nous avons des enfants qui sont difficiles. Ce qui est sûr c'est que les enfants qui sont les plus autonomes et qui vont le mieux, ils vont à l'école et c'est positif, car nous devons travailler sur des logiques d'inclusion dans la société. Nous le vivons au niveau des ESAT et nous devons adapter notre offre au vu de cette évolution du public. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Pas d'autre question ? Pas de question en visio Ludovic ? »

Monsieur Ludovic BONNIER – Responsable des Systèmes d'Information :

« Non. »

Approbation du rapport d'activités

Monsieur Marc BONNEVIALLE :

« Je vais mettre ce rapport d'activités au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je voudrais saluer avant l'arrivée de notre vice-présidente chargée de la gestion Isabelle CAUVIN. Isabelle a une activité professionnelle et elle n'arrive pas à se libérer comme elle veut.

On va passer un petit film d'animation réalisé par les équipes et les jeunes du foyer de vie du Jarezio à Saint-Paul-en-Jarez.

Diffusion d'un film d'animation : La Merveilleuse Histoire du Château et du Jarezio - Applaudissements

Rapport financier

Nous allons passer au bilan financier. Je passe la parole au trésorier Pierre JORDECZKI et au directeur financier Maxime BERTHOLET. »

Monsieur Maxime BERTHOLET – Directeur Administratif et Financier

« Bonsoir à tous. Je vais vous présenter les résultats de l'exercice 2019. Nous commençons par les faits majeurs de l'exercice.

Faits majeurs de l'exercice

- | | |
|--|--------|
| • Taux actualisation ARS +0,75% / Département 0% | 214K€ |
| • Maintien provision litige 35h Tps partiel | 485 K€ |
| • Reprise de la provision accessibilité | 128 K€ |
| • Maintien de la provision taxe sur les salaires | 632 K€ |
| • Provision litige Sodexo | 207 K€ |
| • Pas de cession en 2019 | |
| • Ouverture de l'UCP 3S, cuisine centrale | |
| • Personnel siège : nouveau DG, nouveau DAF | |

Au niveau du CPOM ARS, l'année 2019 a été marquée par un redéploiement de 30 places d'ESAT sur l'ESAT stéphanois pour permettre l'ouverture dans de bonnes conditions de l'UCP, la cuisine centrale. Nous n'avons pas eu d'ajustement de la dotation globale 2019 par rapport à l'activité 2018. Fait important nous avons un nouveau CPOM qui a été signé en décembre 2019 qui va couvrir la période 2020/2024.

Au niveau du CPOM départemental il y a la transformation de 3 places du foyer d'hébergement Pré-du-Palais en 2 places de foyer de vie, 1 place de SAJ et 2 places d'hébergement accueil temporaire. Nous avons le transfert de 5 places de SAESAT de Bel-Air à la SAESAT de l'Ondaine et la création de 3 places supplémentaires sur le SAVS Centre Forez. Tout ça c'est fait à iso-ressources puisque le taux directeur côté département était de 0 %.

Au niveau des autres faits majeurs de l'exercice, au niveau du taux d'actualisation par rapport à nos recettes il est important de signaler que côté ARS nous avons eu un taux d'actualisation de 0,75 % ce qui présente 214 000 €. Ce qui nous a permis une certaine latitude au niveau des établissements, ce qui n'a pas été le cas côté département. Nous maintenons la provision litige 35 h temps partiel, c'est une provision qui est là depuis quelques années maintenant. La provision en fin d'année était de 485 k€. Si la décision rendue par le tribunal était favorable à l'Adapei, la partie adverse a décidé de se pourvoir en cassation fin août. Un litige à suivre et que nous aurons encore dans les comptes vraisemblablement à la fin de l'année.

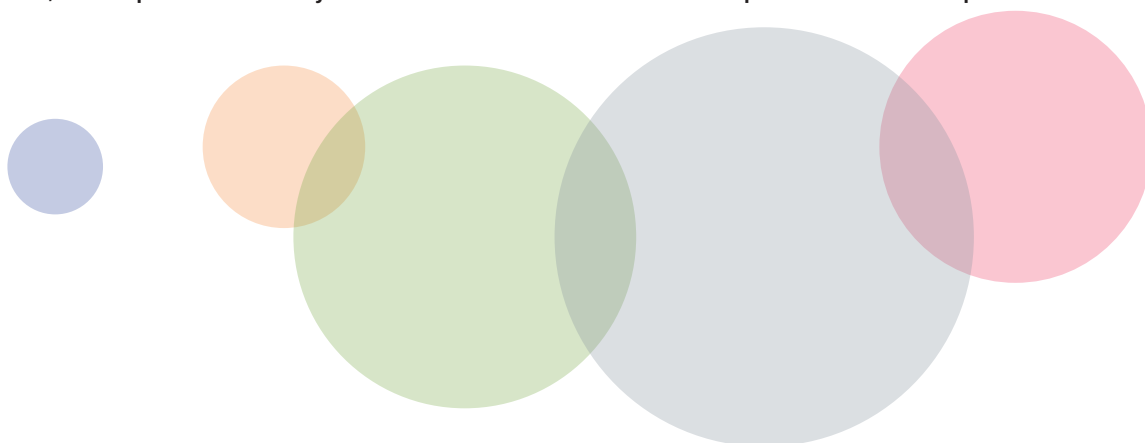
Nous avons une reprise de provision accessibilité, Denis MOLLON en a parlé, des travaux ont été effectués sur le Paradou et les Ondines, soit une reprise de 128 k€ au niveau de cette provision.

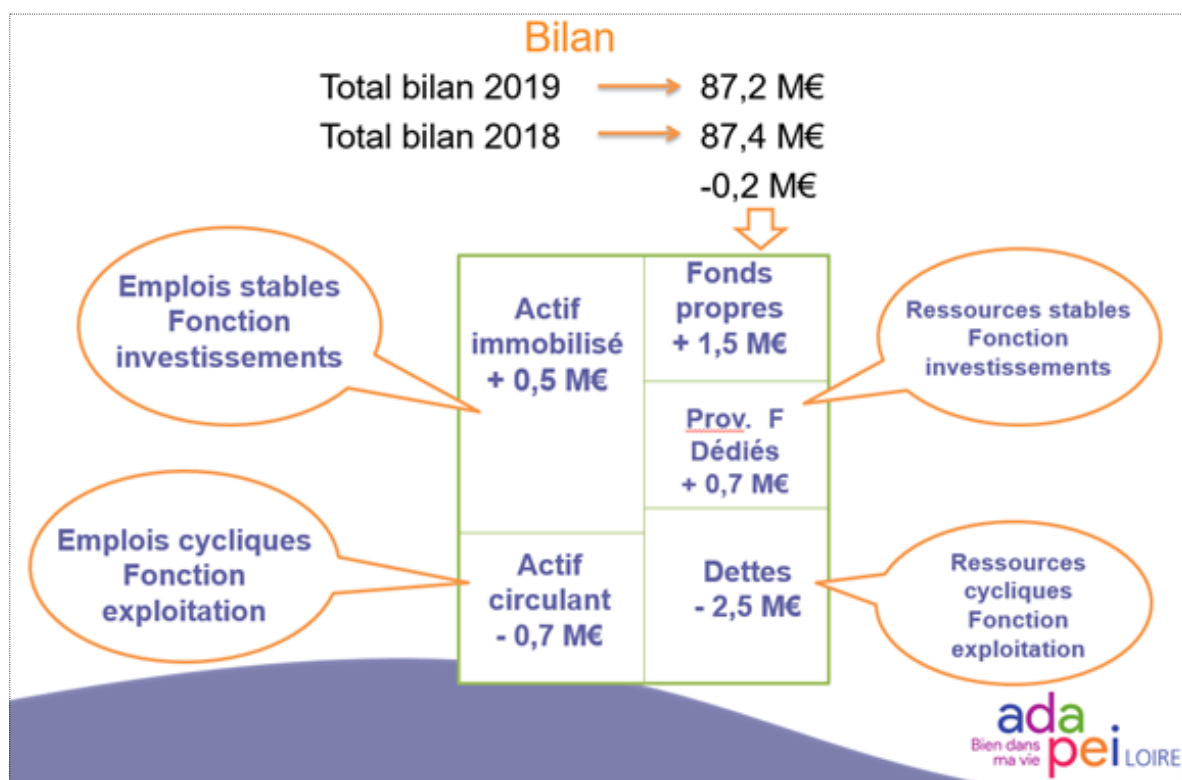
Nous avons maintenu la provision taxe sur les salaires puisque nous sommes en litige avec l'administration sur ce sujet. La décision du tribunal est favorable à l'Adapei de la Loire mais l'administration vient de faire appel de la décision, donc ce litige va se poursuivre.

Un litige s'engage avec Sodexo puisque consécutivement à l'ouverture de la cuisine centrale, le prestataire Sodexo a quitté l'Adapei de la Loire. Nous étions tenus de reprendre une partie du personnel, en tout cas de faire des propositions. Malgré ces propositions qui n'ont pas trouvé d'écho chez les salariés de Sodexo, aujourd'hui Sodexo nous demande de prendre en charge les salaires de ces personnes-là. Considérant que nous avons fait ce qu'il fallait, nous avons provisionné ce litige et nous verrons dans l'année à venir ce qu'il en advient.

Il n'y a pas eu de cession en 2019, pas de vente, Denis MOLLON en a parlé, il y a des ventes à venir, mais il n'y en a pas eu sur 2019.

Nous avons la création d'un nouvel établissement : l'UCP et concernant le personnel du siège, deux arrivées, le DG qui est arrivé en juillet l'année dernière et moi-même qui suis arrivé en septembre.





Je vais vous parler du bilan qui est resté stable à 96,4 M€. Les faits majeurs au niveau du bilan sont l'actif immobilisé qui a évolué de 0,5 M€ puisque nous avons intégré les travaux de l'IME de Saint Etienne, de l'IME des Petits Princes et de la SAESAT de L'Ondaine.

Au niveau de l'actif circulant, les stocks ont évolué de 100 000 euros liés à l'ouverture de l'UCP. Le stock augmente sur l'ESAT stéphanois et l'entreprise adaptée du fait de la cuisine centrale.

Les disponibilités sont restées stables à 25 M€, ce qui nous a permis de faire face à la crise. Nos financements ont été maintenus et je remercie les autorités de tarification. Cette trésorerie nous permet aujourd'hui d'avoir 6-7 mois d'avance.

Les fonds propres sont en évolution, + 5,5 M€ et + 0,7 M€ sur les fonds dédiés, consécutivement à l'affectation des résultats des années passées.

La dette de l'Adapei de la Loire est de 16 M€. Nous avons un ratio de dette qui est tout à fait correct soit 30 % de nos fonds propres. C'est une situation qui est plutôt saine.

Compte de résultat consolidé M€

	2019	2018
Produits d'exploitation	68,8	69,9
Charges d'exploitation	-66,9	-67,0
Résultat d'exploitation	1,9	2,9
Produits financiers	0,2	0,3
Charges financières	-0,3	-0,3
Résultat financier	-0,1	0,0
Produits exceptionnels	1,9	3,5
Charges exceptionnelles	-1,2	-2,3
Résultat exceptionnel	0,7	1,2
Engagements	-0,7	-0,2
RESULTAT	1,9	3,9

Assemblée Générale – 17.09.2020

Au niveau du compte de résultat. Le résultat s'établit à 1,9 M€, contrairement au résultat 2018 de 3,9 M€. Nous ne sommes pas comparable du tout par rapport à l'année 2018 puisqu'il y avait eu le dénouement d'une partie du litige 35 h des salariés (CDI), qui nous avait été favorable à l'association et donc il y a eu une grosse reprise de provision sur ce litige. Le résultat 2018 était donc atypique.

Compte de résultat consolidé M€

	2019	2018
Produits d'exploitation	68,8	69,9
Charges d'exploitation	-66,9	-67,0
Résultat d'exploitation	1,9	2,9

- **Produits : -1,1M€**

- transferts de charge litige -1,4M€ dont litige 35h en 2018 : 1,7M€
- produits de la tarification : +0,3M€ (+1%)
- chiffre affaires ESAT / EA : +1,7M€ (+23%) dont UCP
- stabilité des produits APL

- **Charges : -0,1M€**

- Achats de MP : +0,8M€ (ucp)
- Honoraires : +0,7M€
- Location immo : +0,5M€ (UCP, Fayard)
- Presta alim : -1,1M€
- Charge de personnel +0,7M€ (TH ESAT) mais + aides aux postes

Assemblée Générale – 17.09.2020

Les principaux éléments du résultat 2019 sont l'ouverture de la cuisine centrale où nous constatons l'augmentation des achats de matières premières. Nous ne payons plus de prestation à Sodexo, mais uniquement à Restalliance, quatre établissements étant sous traités à ce prestataire.

Les produits de la tarification sont restés relativement stables, j'en ai parlé tout à l'heure. Le taux directeur côté ARS représentait un peu plus de 200 k€. Le chiffre d'affaires des ESAT et EA a progressé de 1,7 M€ par rapport à l'ouverture de l'UCP. Nous avons des charges de personnel un petit peu en hausse par rapport aux travailleurs d'ESAT puisque le nombre de travailleurs a augmenté sur nos établissements, mais cela a été compensé par des aides aux postes supplémentaires.

Compte de résultat consolidé M€

	2019	2018
Produits financiers	0,2	0,3
Charges financières	-0,3	-0,3
Résultat financier	-0,1	0,0

- Baisse des produits de 0,1M€ (baisse de rem des CAT et des ICNE)

	2019	2018
Produits exceptionnels	1,9	3,5
Charges exceptionnelles	-1,2	-2,3
Résultat exceptionnel	0,7	1,2

- Baisse des produits exceptionnels (cession n-1)

Les produits financiers s'élèvent à 200 k€ et des charges financières à 300 k€ donc le résultat financier est déficitaire de 100 k€. Nous constatons une baisse des produits financiers parce que les comptes à terme sur lesquels nous plaçons la trésorerie sont moins rémunérateurs. La charge financière représente 300 k€. Je vous ai parlé de la dette tout à l'heure et je précise que la charge annuelle de la dette pour l'Adapei de la Loire, chaque année, représente 2 M€. Cela correspond à 1,7 M€ de capital et de 0.3M€ de charges financières. Au niveau du résultat exceptionnel, il se dégrade légèrement par rapport à 2019, il est de 0,7 M€ cette année pour 1,2 M€ l'année dernière. C'est le fait qu'il n'y ait pas eu de vente en 2019. En 2018 il y avait eu la vente de l'ESAT de Saint-Chamond.

Décomposition du résultat consolidé en k€

IME- MAS- FAM SESSAD Assur. Maladie	ESAT Etat	Foyers - SAJ - SAESAT Département	Produc. ESAT - EA	Adm. générale Assoc.	Vie Assoc.	TOTAL
2018						
599	795	-456	960	2 024	- 32	3 890
2019						
629	685	229	719	-362	-33	1 866

- secteur financé + 1 543 k€
- secteur production + 719 k€
- secteur association - 395 k€

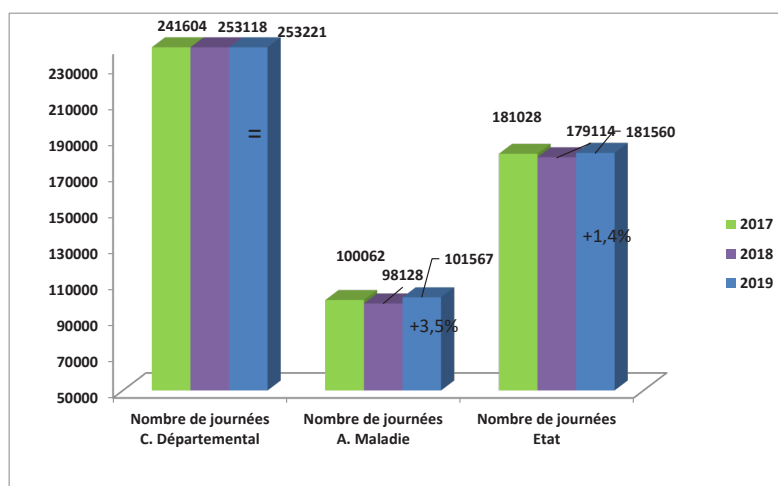
ada
Bien dans
ma vie
pei LOIRE

Assemblée Générale – 17.09.2020

Quand nous regardons de plus près la décomposition du résultat en consolidé nous retrouvons sur la ligne du bas tout à droite, le total 1,866 M€, c'est le résultat de l'année 2019. Nous pouvons observer la décomposition entre la part ARS, IME-MAS-FAM, 629 k€ contre 599 l'année dernière. 685 k€ sur la partie ESAT social, 229 k€ sur la partie département. La partie production, sur les fonds propres de l'Adapei de la Loire, 719 k€ de résultat, mais une légère dégradation par rapport à l'année dernière puisque le résultat était de 974 k€, cela s'explique par l'ouverture de l'UCP qui est monté en charge progressivement sur l'année 2019, qui devait faire face à des charges liées à l'ouverture et différents retards. Voilà pour la décomposition du résultat.

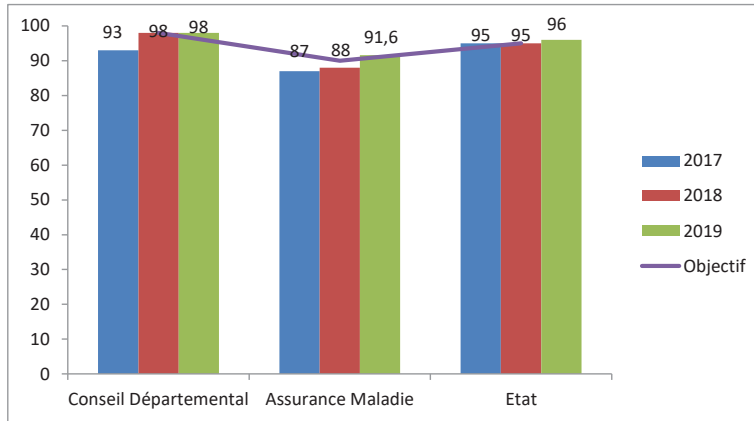
Le secteur financé représente 1,5 M€, le secteur production 719 k€ qui est la résultante du résultat des ESAT et des EA. La partie associative est déficitaire de 395 k€. L'association est déficitaire à partir du moment où il n'y a pas de vente de biens et où nous y affectons des provisions.

Secteur financé



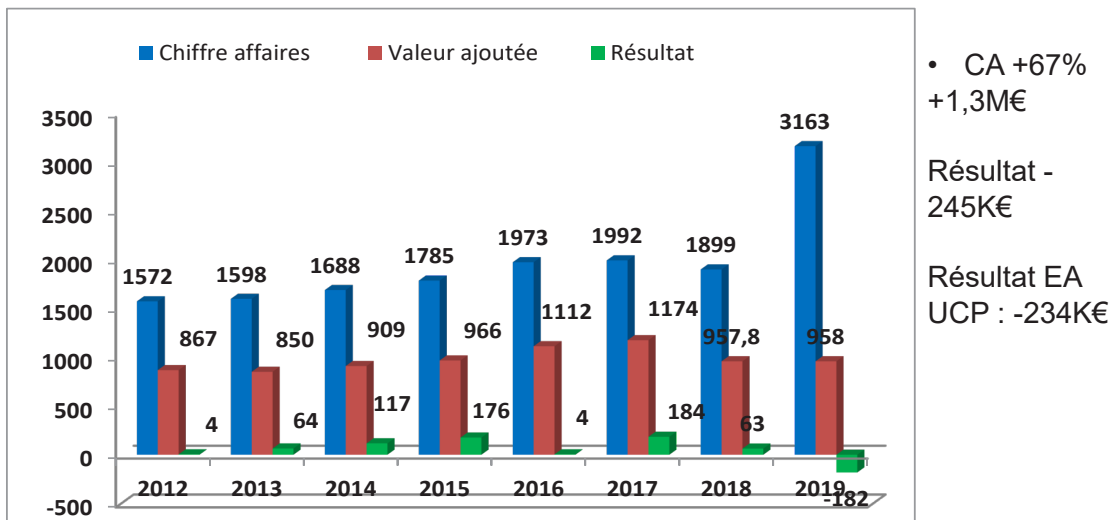
Les journées sont restées stables sur la partie départementale. Sur la partie assurance maladie elles sont en hausse de 3,5 %, coté ESAT en hausse également, 1,4 %.

Secteur financé – Taux d’occupation moyen



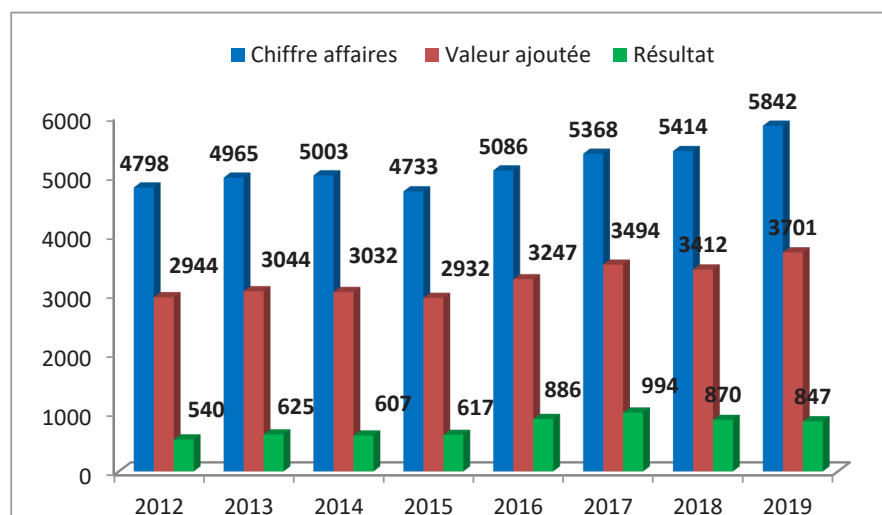
Les taux d’occupation sont relativement élevés et en amélioration sur tous les secteurs. Vous les retrouverez dans la présentation de manière détaillée, par typologie d’établissements. Ce sont des taux d’occupation importants qui témoignent d’une forte activité.

Secteur production – Evolution du C.A., de la V.A. et du résultat en k€ des EA



Sur ce slide-là, on vous présente le chiffre d’affaires et la valeur ajoutée et le résultat des ESAT. Le chiffre d’affaires a progressé à 5,8 M€ sur la partie ESAT en 2019, une forte progression tout de même puisqu’il était de 5,4 M€ en 2018. Le résultat lui s’est légèrement dégradé. Cette progression est concentrée sur l’ESAT de Riorges notamment et l’ESAT Stéphanois, soit + 8 % de chiffre d’affaires sur l’ensemble des ESAT.

Secteur production – Evolution du C.A., de la V.A. et du résultat en k€ des ESAT



- CA +8%
+430K€

- Résultat -3%
-23K€

Concernant les entreprises adaptées, nous observons l'impact de la cuisine centrale qui a fait croître fortement le chiffre d'affaires des entreprises adaptées, + 1,3 M€. Le résultat s'est dégradé de 245 000 € sur les deux années. C'est consécutif à l'ouverture de la cuisine, nous l'avions anticipé. Nous avons même prévu un plus fort impact et celui-ci a été réduit de moitié, donc il faut féliciter les équipes, ils ont fait face parfois à des difficultés et ils s'en sont très bien sortis.

Nous espérons que l'année 2020 va nous permettre d'être à l'équilibre sachant que nous avons quand même l'impact du COVID puisque la cuisine a dû faire face à une baisse de repas sur l'équivalent de 3 mois.

Au niveau des perspectives 2020, concernant le conseil départemental, nous avons un taux directeur cette année qui est encore de 0 %. Nous avons une procédure budgétaire EPRD (étape prévisionnelle des recettes et des dépenses), c'est nouveau pour l'Adapei de la Loire, c'est consécutif à la mise en place du CPOM ARS notamment et départemental. Ces états prévisionnels nous permettent aujourd'hui de travailler avec nos financeurs à essayer de définir la trajectoire financière de l'association au travers de nos établissements en activité. Nous faisons des projections jusqu'en 2026 pour vérifier que nous pouvons nous engager dans de beaux projets, comme nous avons pu le faire par le passé.

Sur le périmètre départemental, il y a la première partie du dispositif Janin qui sera livrée comme l'a dit Monsieur MOLLON au premier semestre 2021. C'était initialement prévu en septembre, mais c'est retardé. Le projet prioritaire du FAM des Iris a déjà été abordé tout à l'heure.

Coté ARS le taux directeur est de 0,9 % pour l'année 2020, cela représente 250 000 €, qui nous ont permis de revoir le coût à la place sur les établissements, et de redonner des moyens et des latitudes à certains établissements qui pouvaient être en difficulté sur certains postes budgétaires.

Au niveau des travaux sur le périmètre ARS c'est essentiellement l'IME du Mayollet qui va impacter l'année 2020. Sachant que l'IME Centre Forez et la MAS des Tulipiers sont en réflexion. Il y aura également l'acquisition de l'ESAT Feurs dont nous parlerons après.

La crise du COVID nous impacte fortement cette année. Nous avons des surcoûts qui sont là, auxquels nous devons faire face. Là aussi nous aurons l'appui de nos financeurs puisque nous bénéficierons de crédits nationaux qui sont fléchés pour faire face à ces surcoûts.

Le gros chantier pour l'année 2020 c'est la stabilisation du système d'information finance et ressources humaines. C'est un chantier que nous avons engagé fin 2019 et qui est très consommateur de temps et d'énergie comme toute refonte de système d'information. Nous faisons face à certaines difficultés. Il faut saluer le travail des équipes, que ce soit au siège ou en établissements qui s'adaptent à ce nouvel outil y compris dans un contexte de crise sanitaire.

Je vais laisser la parole à M. VILLEMAGNE qui est à distance, il s'agit du commissaire aux comptes de l'Adapei de la Loire.

Monsieur Guy VILLEMAGNE – Commissaire aux comptes – KPMG :

« Bonsoir à tous. Je vous prie de m'excuser je ne peux pas être présent parce qu'au sein du cabinet on a deux cas de COVID avérés donc dans ces conditions il ne serait pas prudent que je me déplace. C'est la raison pour laquelle je participe à distance à cette Assemblée Générale. Je vois que la technique fonctionne parfaitement en tout cas, il est facile de suivre.

Pour ce qui est des comptes qui viennent de vous être présentés, ils ont fait l'objet d'un audit, l'audit visant à émettre une opinion sur ces comptes au travers de diligences notamment de sondages, visant à s'assurer que les comptes donnent une image fidèle et sincère de la situation de l'association. Au terme de ces travaux, deux rapports sont émis : le premier, le rapport d'opinion avec une certification sans réserve ni observation ; le rapport je vais le prendre. Il fait état comme je viens de vous le dire sans réserve ni observation. Je vous lis la formule consacrée « Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principales comptables françaises réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

Dans le cadre de nos travaux on a notamment porté une attention toute particulière sur deux points que sont les fonds associatifs avec et sans droit de reprise, et les provisions pour risques et charges avec les éléments qui viennent de vous être présentés par M. BERTHOLET, notamment pour ce qui concerne les éléments postérieurs à la clôture sur le litige 35h et le dossier taxe sur les salaires avec des dossiers qui ne sont pas clos, qui auront une suite sur 2020 compte tenu des appels ou des cassations sur ces dossiers.

Voilà pour ce qui est du rapport sur les comptes annuels.

Le second rapport émis par le commissaire aux comptes est le rapport spécial. Il vise à informer l'assemblée des conventions conclues entre l'association et des parties liées. À ce titre il a deux conventions qui sont mentionnées. La première porte sur l'information sur les rémunérations visées par l'article 313-25 du code de l'action sociale et des familles. À ce titre il y a des rémunérations qui s'élèvent à un montant total de 209 550,06 €. Et la seconde convention, qui est une nouvelle convention suite à la mise en place de l'UCP dont on vient de parler, a été conclue entre la société RAAM qui détient les murs de l'UCP et l'Adapei de la Loire. Et à ce titre, un loyer a été facturé au titre de 2019 pour un montant de 405 000 € TTC ainsi que 704 € comprenant la taxe foncière.

Voilà pour ce qui est du rapport spécial et des rapports émis dans le cadre de la mission de commissaire aux comptes.

Merci de votre attention.

M. BONNEVIALLE me demande de préciser la SASU RAAM. C'est une société qui porte les murs de la cuisine centrale et du restaurant des Murons à Andrézieux. Cette société facture un loyer à l'ESAT Stéphanais et l'actionnaire de cette société c'est l'Adapei de la Loire, représentée par son Président. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Merci. Vous avez des questions sur ce rapport financier ? »

Un adhérent :

« Le départ en retraite de Monsieur Cortot avec 143 000 € et les prestations Monsieur Grand, 19 000 €, ça consiste en quoi ? Ça me choque. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE - :

« M. CORTOT avait 17 ans d'ancienneté à l'Adapei de la Loire et ça représente un certain nombre de mois de salaire d'indemnités de départ à la retraite, ce qui fait un montant de 143 000 €.

Et il y a le salaire de M. Antoine GRAND, le fils de Robert GRAND, ancien Président de l'association, qui est salarié de l'Adapei de la Loire et qui touche une rémunération. C'est un salarié à temps partiel qui travaille au service informatique. Il n'y a rien d'anormal dans ces rémunérations.»

Monsieur Patrick JORDEZSKI – Trésorier :

« Je voudrais préciser que dans le salaire de Monsieur CORTOT les 143 000 €, il y a sa rémunération du 1^{er} au 30 juin plus son indemnité de départ à la retraite, comme a dit le Président qui était l'indemnité légale de la convention 66. Je crois que cela concerne 6-7 mois de salaire. »

Monsieur Ludovic BONNIER – Responsable des Systèmes d'Information :

« Une question de Marie-Thérèse GIRAUDON qui nous demande dans quel compte le résultat est affecté? »

Monsieur Maxime BERTHOLET – Responsable Administratif et Financier :

« C'est la prochaine étape : l'affectation du résultat 2019.

Lors de la séance du 3 Septembre 2020, le Conseil d'Administration a voté la délibération proposant à l'Assemblée Générale d'affecter les résultats 2019 comme suit :

- Affectation du résultat excédentaire 2019 des entreprises adaptées au compte report à nouveau -181 585.46 €
- Affectation du résultat excédentaire 2019 de l'Association au compte Association apport de gestion - 395 387.00 €
- Affectation du résultat excédentaire 2019 des ESAT production et service commercial au compte de réserve affectée à l'investissement 900 331.77 €

L'affectation des résultats excédentaires du fonctionnement des établissements, pour un montant de 1 542 316.92 €, sera étudiée avec les financeurs dans le cadre du dialogue de gestion mis en place avec la signature des CPOM.»

Aprobation de l'affectation des résultats**Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :**

« Puisque vous avez présenté l'affectation des résultats, on va la mettre au vote tout de suite.

L'affectation des résultats : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

Aprobation du rapport financier

D'autres questions sur le bilan financier, sur le rapport financier de l'Adapei de la Loire 2019 ?

Donc on va mettre le bilan financier au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je dois aussi au terme de la présentation des résultats et des bilans et des rapports de l'activité 2019, vous demander de voter le quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

Nous allons vous passer un petit film réalisé par un de nos clients de l'ESAT de Charlieu, ALTRAD St Denis, qui accueille tous les jours des jeunes de l'Adapei de la Loire qui vont y travailler.»

Diffusion du film de ALTRAD St Denis - Applaudissements

Rapport d'orientation

Annabel TURNEL – Vice-Présidente Chargée de la Vie Associative :

« Bonsoir à tous. La vie associative va travailler sur 3 axes principaux pour les prochains mois :

1 – Mobiliser nos familles et amis. L'Adapei de la Loire est une association familiale et doit le rester. Son conseil d'administration est composé de parents, de personnes handicapées et d'amis. Pour continuer le développement de l'association, nous avons besoin que de nouvelles familles nous rejoignent. Nous devons aller au-devant de celles-ci pour leur présenter l'association et leur expliquer l'importance d'un mouvement familial fort pour défendre l'avenir de nos enfants handicapés. Notre conseil d'administration a besoin de se rajeunir et de se renforcer. Ce sont les familles de l'Adapei de la Loire qui devront assurer cette pérennité, aidées bien sûr de plusieurs amis. Nous allons mettre en place plusieurs actions pour essayer de motiver de nouvelles familles à intégrer notre mouvement.

2 – Soutenir et rénover nos secteurs. Si nous souhaitons accueillir de nouvelles familles, nos secteurs doivent être attrayants, tant par les actions qu'ils mènent que par la modernité de leurs locaux. C'est pourquoi nous avons commencé une campagne de rénovation début 2020 qui continuera jusqu'à ce que nos secteurs aient des locaux dignes de recevoir les familles des personnes handicapées dans de bonnes conditions. Tous les travaux sont financés par un legs. Il faut que l'on donne envie aux familles de revenir dans les secteurs et pour cela il faut réfléchir à ce que l'on peut leur offrir comme services. Nos groupes familles fonctionnent très bien. Il faut aujourd'hui proposer d'autres services ou d'autres activités. Cette réflexion sera menée au niveau départemental par le comité de vie associative auxiliaire. Toutes les bonnes idées sont bonnes à prendre aussi.

3 – Un projet qui nous tient à cœur avec Isabelle, c'est mener à terme le projet de la ferme de Chalain d'Uzore. L'Adapei de la Loire travaille depuis longtemps sur ce projet de loisirs et de répit dans et autour de cette ferme qui est propriété de l'Adapei de la Loire. Nous voulons en faire un lieu de mixité sociale. Nous voulons en faire un lieu de répit, certes accessible à toutes nos familles et à tous nos résidents handicapés, mais aussi à l'ensemble de la population.

Ce projet est financé en partie par l'action opération brioches et par des legs dont l'Adapei de la Loire a été bénéficiaire. Actuellement nous sommes en train de travailler sur le cahier des charges. Pour des bénévoles c'est un dossier assez compliqué à faire nous allons certainement se faire aider par des consultants. Nous allons présenter assez rapidement le cahier des charges, au conseil d'administration, pour pouvoir passer à des phases de réalisation effectives du projet.

L'Opération brioches, cette année ne va pas être tout à fait comme d'habitude puisque les secteurs ne pourront pas vendre les brioches devant les grandes surfaces comme habituellement. Donc là on a vraiment besoin de tous, des professionnels, des familles pour motiver les proches et les familles pour acheter ces brioches et faire en sorte que nous ayons un budget un peu plus conséquent pour pouvoir continuer à faire rêver avec notre projet de Chalain d'Uzore, pour réaliser un lieu sympathique et pour nos familles. Nous comptons sur vous.

Nous avons un dossier important à mener pour que nos jeunes familles nous rejoignent, et comprennent que l'Adapei de la Loire n'est pas un service public, c'est une association et que nous avons besoin de tout le monde. Il faut vraiment qu'on aille vers les familles, qu'elles rejoignent le mouvement associatif et militant. »

Monsieur Olivier FABIANI – Directeur Général :

«En 2019 il y a eu beaucoup de changements, le CPOM ARS a été signé, et l'organisation a été fortement impactée par le lancement d'un chantier important avec le changement du système d'information signé en avril. Il y a eu le recrutement du Directeur Administratif et Financier, des directeurs de pôles, le mien, et la mise en place d'un dialogue social renouvelé.

Nous étions opérationnels pour bien démarrer 2020. Mais la crise sanitaire est arrivée, impactant fortement le quotidien de l'Adapei de la Loire et rapidement il a fallu mettre en place une cellule de crise. Notre première préoccupation, a été la santé, la protection des usagers, mais aussi des salariés. Nous avons participé activement au niveau du territoire, l'ARS et le département nous ont sollicités pour monter des unités de soins cas contact, pour des personnes positives. Cela a été un gros chantier, Denis MOLLON a été très actif avec son équipe pour mobiliser les moyens et être opérationnels rapidement.

Nous avons contribué, à la gestion de la plateforme logistique de distribution de masques pour les établissements médico-sociaux de la Loire.

En 2020, nous avons travaillé le projet de la direction générale qui a été présenté aux directeurs de pôles. C'est une feuille de route pour les 5 ans à venir sachant que 2020 est une année de transition d'autant plus compte-tenu de la crise sanitaire.

Les maîtres mots sont « sens et proximité » avec la mise en place d'outils stratégiques qui doivent nous permettre de retravailler toutes les fonctions support et l'articulation avec les établissements.

Il a fallu rétablir le dialogue social avec les délégués du personnel. Ce qui nous permis lors de la crise sanitaire dès le mois de mars d'avoir des échanges constructifs avec les élus du personnel qui ont été très soutenant et un véritable relais d'informations auprès des équipes dans les établissements. Je voulais vraiment les en remercier.

Au-delà des grands mots et des déclarations d'intention, il nous faut mobiliser les bons outils pour améliorer le service. Donc pour avoir une offre de service de qualité il faut que nous travaillions sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour travailler à la professionnalisation et à la gestion des parcours des professionnels ; les recommandations de bonnes pratiques professionnelles notamment en lien avec le directeur qualité sur la question de la professionnalisation et de la bientraitance ; la QVT parce qu'un salarié bien traité et qui se sent bien au travail, apportera une meilleure prestation, il sera bien traitant et bienveillant vis-à-vis des usagers. Et bien sûr la question de la formation, j'en ai parlé tout à l'heure pour anticiper les changements.

Renfort de l'équipe de contrôle de gestion pour améliorer le service auprès des usagers et avoir la meilleure adéquation possible des besoins et des ressources.

Concernant la coordination des parcours et l'évolution du secteur, nous avons vécu depuis 2002 une très forte évolution législative et réglementaire. Cela nous amène aujourd'hui à passer d'une logique d'accompagnement à une logique de coordination.

Les outils que nous devons mobiliser pour adapter l'offre en direction des personnes accompagnées et des familles, sont principalement les deux CPOM qui sont en cours et pour lesquels des dialogues de gestion doivent être programmés.

Avec comme objectif pour l'association de passer du discours aux actes, l'association démontre depuis quelques années sa capacité à s'adapter et propose de nouveaux outils, comme la PILA, le PCPE. Dans le même objectif un séminaire avec les directeurs de pôles et les membres de la direction générale va se dérouler à la fin du mois, pour entre autre savoir tirer enseignement de cette crise sanitaire.

L'idée bien sûr quand nous parlons des projets personnalisés c'est d'être au plus proche des usagers dans une logique où nous souhaitons renforcer la dimension participation de l'usager à l'évaluation, à l'élaboration de son projet. Un choix éclairé, c'est l'expression d'un besoin ou d'un désir et c'est donc le premier acte citoyen. Il nous paraît important de pouvoir renforcer cette dynamique-là aussi au travers de partenariat. Cela participe effectivement de la dimension coordination des parcours. Reste que bien sûr pour pouvoir le faire dans des situations favorables il faut aussi avoir les moyens de le faire dans des lieux adaptés.

Trois priorités pour cette année, qui ne seront pas forcément réalisées, mais en fin d'année il faut qu'on ait abouti à un schéma directeur qui nous permette de prendre les bonnes décisions :

- Le pôle médico-éducatif Centre-Forez,
- Le FAM les Iris,
- La MAS des Tulipiers.»

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport d'orientation ? Il y a des questions Ludovic ? »

Monsieur Ludovic BONNIER – Responsable des Systèmes d'Information :

« A priori non, pas pour l'instant. »

Approbation du rapport d'orientation

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Pas de question dans la salle ? On va le soumettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Première délibération :

Acquisition d'un local pour le secteur de Saint-Etienne

Exposé :

L'Adapei de la Loire souhaite acquérir pour le secteur associatif de Saint-Étienne un nouveau local situé au 36 rue Gambetta 42 000 Saint-Étienne, pour un montant de 90 000 €, sous réserve de faisabilités.

«C'est un objectif comme le disait tout à l'heure Annabel, de la rénovation de nos secteurs d'une part et puis surtout de minimiser nos coûts puisque le secteur de Saint-Étienne nous coûte très très cher. La location nous coûte 1 000 € par mois. Le propriétaire ne veut faire aucun travaux donc nous avons des dépenses énergétiques assez élevées. Nous avons décidé d'acquérir un local sur Saint-Étienne, dans le centre-ville, parce que les personnes handicapées viennent aux loisirs dans ce secteur, le tramway passe devant c'est très accessible. 90 000 € c'est le prix demandé, nous aurons à négocier.»

Proposition de délibération : le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de donner son accord pour l'acquisition de ce local. Le conseil d'administration demande à l'Assemblée Générale de donner le pouvoir au Président pour accomplir les formalités et signer tous actes relatifs à l'achat de ce local.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Deuxième délibération :**Site de Valfleury****Exposé :**

Lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 2015, une délibération a été prise à l'unanimité pour la cession du tènement immobilier sis lieudit Le Bourg à Valfleury cadastré section C n° 188, 336, 410, 411, 413, 414, 415, 844, 845, 1093 et 1094 pour une contenance cadastrale de 25 176 m² contenant un ensemble de bâtiments d'une surface plancher cumulée d'environ 1 869 m², le prix étant subordonné à l'accord du CA.

Depuis novembre les locaux sont inoccupés excepté deux périodes de location aux associations Entraide Pierre Valdo (du 15/10/2016 au 15/04/2017) et ADSEA (du 01/09/2017 au 31/05/2018). Une offre d'achat a été présentée par une agence immobilière pour un montant de 500 000 €, dont 5 % d'honoraires, et a été acceptée par le Président le 10/02/2020.

«Vous connaissez tous les locaux de Valfleury, ils ont été réaménagés, les jeunes qui y résidaient sont maintenant au Jareizo à Saint-Paul-en-Jarez, donc nous allons vendre.»

Proposition de délibération :

L'Adapei de la Loire souhaite vendre le tènement immobiliser précisé dans l'exposé ci-avant au prix accepté par le Président le 10/02/2020 soit 475 000 € net vendeur.

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de donner son accord pour la cession du prix indiqué et autorise son Président à passer tous actes relatifs à la vente.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.**Troisième délibération :****Achat d'un terrain jouxtant l'ESAT Riorges.****Exposé :**

Dans le cadre d'un projet de regroupement de nos ESAT du bassin Roannais, actuellement dispersés sur les communes de Riorges et Le Coteau, nous étudions l'opportunité d'un site unique situé à Riorges.

La surface de notre foncier n'étant pas suffisante pour assurer un agrandissement indispensable à l'accueil de tous les usagers et des services que nous souhaitons assurer, nous sommes intéressés par une parcelle de terrain attenante à notre site cadastré section AV n° 22-614-419 d'une surface de 11 212 m².

La parcelle cadastrée section AV n° 292-341 d'une surface d'environ 10 000 m² nous intéresse à double titre : une assiette foncière pour des constructions et aménagements extérieurs dont des places de stationnement, mais également pour la séparation des flux des véhicules (logistique, visiteurs, salariés, usagers) et piétons.

Après sollicitation des services de France Domaine par la ville de Riorges dans la perspective d'une vente des parcelles AV 292 et AV 341 pour une contenance respectivement de 5 085 m² et 5 067 m², Monsieur le maire de Riorges a fait part le 17/07/2019 d'une offre de cession pour ces deux parcelles pour un montant de 25 €/m², soit un prix global de 253 800 €.

Après accord trouvé sur cette transaction, il incombera à la collectivité de procéder à une modification de son Plan Local d'Urbanisme pour faire évoluer l'actuelle Orientation d'Aménagement et de Programmation qui permettait initialement la construction de logements sociaux.

«Cela nous en parlions depuis longtemps, c'est un terrain qui jouxte l'ESAT de Riorges, ça nous permettrait de maintenir l'ESAT de Riorges et de rapatrier l'ESAT du Coteau.»

Proposition de délibération :

L'Adapei de la Loire souhaite acquérir un tènement sis à Riorges rue Raymond Pointcarré cadastré section AV parcelles n° 292 et n° 341 d'une contenance de 5 085 m² et 5 067 m² respectivement au prix de 253 800 € soit 25 €/m².

Le Conseil d'Administration donne son accord pour l'acquisition de ce tènement.

Le Conseil d'Administration propose de demander à l'Assemblée Générale d'autoriser son Président à accomplir les formalités et signer tous actes relatifs à cette acquisition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Quatrième délibération :

Achat de locaux – Acquisition d'un tènement à FEURS

Exposé :

Le pôle des ateliers du centre Forez est composé de deux établissements. Le premier situé à Montbrison et le deuxième à Fleurs.

Le site de Fleurs accueille aujourd'hui les TSH de l'ESAT et les salariés de l'EA APRONET.

Ce site concentre une grande partie de son activité à la fabrication de palettes. Dans son projet de développement, l'ESAT projette l'acquisition d'un centre d'assemblage de palettes nécessitant un espace de travail conséquent.

Une enveloppe financière a ainsi été fléchée pour cette acquisition, mais également pour un aménagement conséquent du bâtiment, notamment la fermeture de l'auvent de 380 m². La cession du bâtiment jouxtant l'ESAT suite à l'arrêt de son activité industrielle se révèle être une opportunité de premier rang. Ce bâtiment de belle facture, d'une surface d'environ 1 600 m² sur une parcelle de terrain de 2 700 m² environ viendra compléter le site existant disposant quant à lui d'un bâtiment de 2 000 m² sur 5 495 m² de terrain. La mitoyenneté parfaite est un véritable plus apporté à ce projet d'acquisition.

Proposition de délibération :

L'Adapei de la Loire souhaite acquérir le tènement immobilisé sis rue Hélène Bouchet à Fleurs suivant l'exposé ci-avant.

Le Conseil d'Administration propose de demander à l'Assemblée Générale de donner son accord pour l'acquisition de ce bien vendu à la valeur de 600 000 €.

Le Conseil d'Administration propose de demander à l'Assemblée Générale d'autoriser son Président à passer tous actes relatifs à la cession de ce tènement.

« Pour information ce bâtiment était à vendre 660 000 €, le bureau exécutif de l'Adapei a autorisé l'achat à 600 000 € maximum. Il a été négocié avec une proposition faite à 580 000 € et un accord avec le vendeur à 600 000 €, la somme autorisée par le bureau exécutif de l'Adapei de la Loire. »

Question d'un adhérent :

« Je siège au CVS du site de Feurs et aussi aux ESAT de Feurs et Montbrison. J'ai été informé lors du dernier CVS qu'il y avait ce projet par rapport au tènement de l'entreprise d'à côté. Je souscris tout à fait au projet qui est proposé ce soir. Je voudrais juste poser la question : là on propose juste l'achat, est-ce qu'il est prévu dès cette année de travailler sur les investissements en termes de réhabilitation, etc. par rapport à ce site ? Je vous remercie beaucoup. »

Monsieur Marc BONNEVIALLE – Président :

« Oui c'est prévu cette année. La fameuse machine dont nous parlons va déménager sur le nouvel ESAT et la nouvelle machine qui arrive va être installée dans l'ancien ESAT. Cette machine a été achetée. Nous avons obtenu une subvention de la région de 50 % du prix de cette machine. Celle-ci va bientôt être livrée et les aménagements vont se faire.

S'il n'y a pas d'autre question, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Nous en avons fini avec les délibérations. Nous terminons cette Assemblée Générale avec un film de l'Unapei qui nous apprécions tout particulièrement.

Diffusion du manifeste de l'Unapei - Applaudissements

Nous prenons une dernière question :»

Monsieur Philippe LE FRIANT DE POURQUERY – Administrateur :

« Ce n'est pas une question, c'est juste une information. Tout à l'heure le Président a précisé que les projets pour cette année et l'année prochaine sont notamment de travailler sur la réforme des statuts. C'était juste pour vous rappeler que les statuts vont faire l'objet d'un travail en commission, que le conseil d'administration est tenu de vous présenter les projets de réforme de statuts qui doivent être votés par l'Assemblée Générale. C'est important parce que pour les textes de loi, il faut au minimum qu'un quart des adhérents soient présents à l'assemblée pour que le vote soit positif. C'est important que les familles soient mobilisées. À défaut, si ça ne marche pas, s'il n'y a pas un quart, il y aura une nouvelle Assemblée Générale et à ce moment-là quel que soit le nombre d'adhérents qui seront présents, le vote pourra avoir lieu. Si on pouvait éviter d'avoir ces deux assemblées, ça serait positif pour l'évolution des choses. Merci. »

Clôture de la séance / collation

Monsieur Marc Bonneville – Président :

« Je vais donc clôturer cette Assemblée Générale. Nous avons prévu quand même un petit casse-croûte. Ça ne sera pas comme les autres années et c'est bien dommage parce que nous avons les jeunes de nos ESAT qui étaient très contents de venir faire le service, et présenter leur savoir-faire. Je vous demande de respecter les mesures barrières, c'est-à-dire que si vous enlevez votre masque vous respectez minimum un mètre de distance entre vous. Il faut faire l'effort, nous sommes dans une période difficile et contraignante, mais il faut s'y tenir.

Je vous remercie tous d'être venus, et je remercie surtout tous les gens qui ont préparé cette Assemblée Générale, c'est un très gros travail. Merci à vous. »



L'Adapei de la Loire est
une association de parents
et d'amis à but non lucratif
reconnue d'utilité publique.

ada
Bien dans
ma vie **pei** LOIRE

11-13 rue Grangeneuve
42000 SAINT-ETIENNE - Tél 04 77 34 34 34
E-mail : siege@adapei42.fr
www.adapei42.org